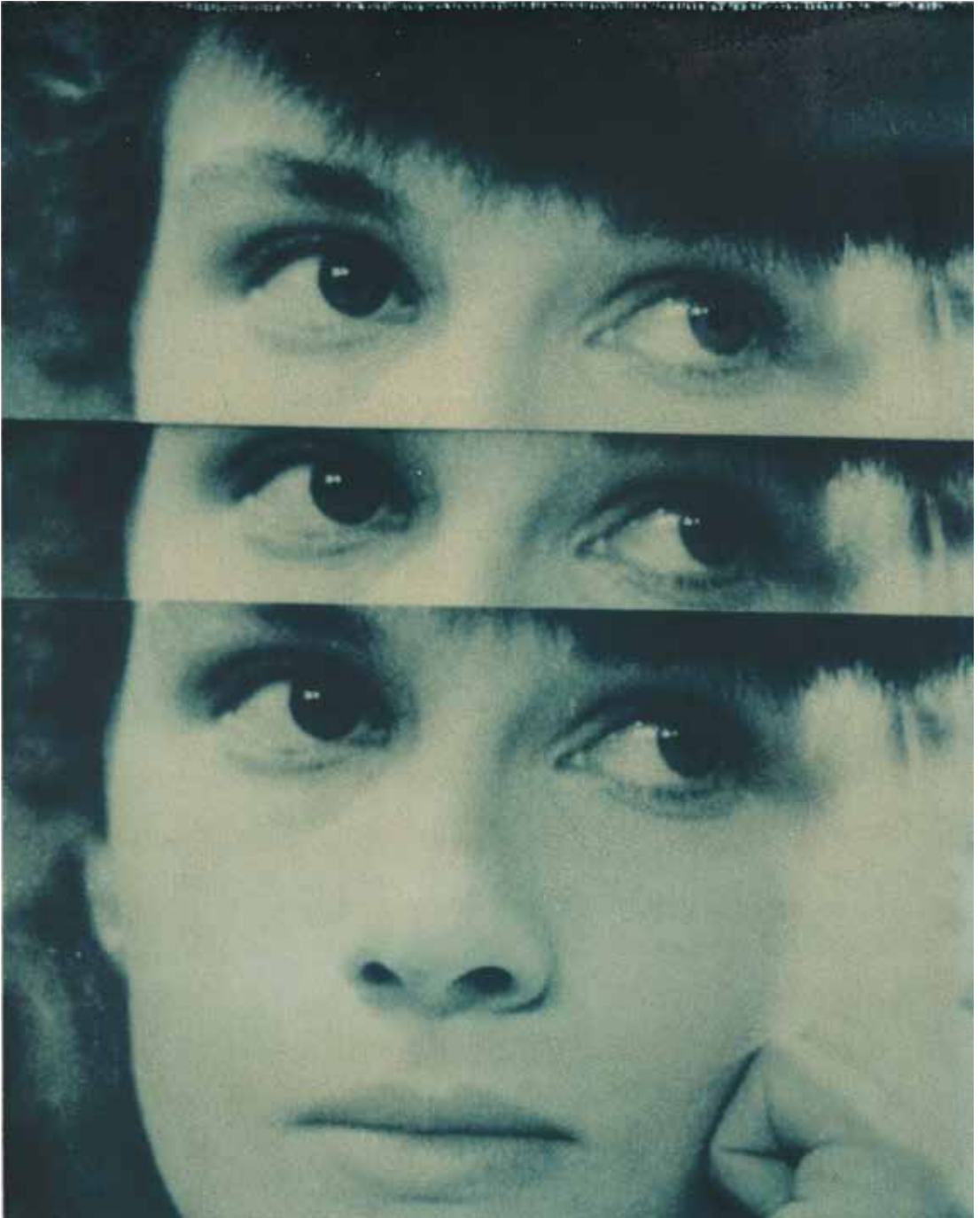


COURRIER DE L'AVIVO

N°1

FÉVRIER-MARS 2023
CANTON DE VAUD

Association de défense et
de détente de tous les retraités



Les permanences impôts de l'AVIVO en 2023 : un engagement citoyen
au service des contribuables

Page 9

ILLUSTRATION DE COUVERTURE

Monique Jacot (1934)

Sans titre [série Portraits], 1995

Collage et transfert sur papier Fabriano

18 x 24 cm

Métamorphose du regard

L'illustration de la couverture nous désarçonne par ce regard qui se répète et se joue des entorses à la réalité. Que s'est-il passé? Pourquoi prend-il des libertés que notre perception n'admet guère? Qui est ce regard avec tous ces yeux? Le jeu de Monique Jacot consiste ici à regarder différemment, à chercher ailleurs que dans l'évidence, à rejoindre le grenier de la mémoire pour y débusquer des souvenirs et parcourir rêveusement les étapes marquantes de son cheminement dans l'existence.

Dans une œuvre qu'elle entame dans les années 1990, au moment même où la révolution numérique bat son plein, Monique Jacot investit son propre laboratoire de photo pour se consacrer entièrement à un travail plus tactile et manuel; elle fouille dans ses archives et revisite son passé de photjournaliste pour en extraire des fragments qui se métamorphosent en créations légères qu'elle organise à sa guise. Elle transforme une documentation amassée pendant ses années de reportage, en particulier à travers une documentation méticuleuse de certains aspects de la vie en Suisse et surtout de la condition féminine, et propose un autre niveau de lecture, où s'affirme, non plus en qualité de reporter mais d'artiste, son goût pour un travail artisanal d'exploration et d'expérimentation esthétique, se moquant des usages de la pixélisation à outrance des images.

Le travail artistique de Monique Jacot s'éloigne progressivement du photjournalisme et en élargit considérablement la portée par des œuvres qui nous touchent à un niveau plus profond, presque inconscient. Alors qu'elle s'était engagée pendant plus de trente ans sur la voie du reportage dans l'espoir de

changer le monde, c'est finalement dans la chambre noire que s'opère le miracle de la transformation. Dans le calme méditatif de sa maison et de son atelier, situés au cœur des vignobles d'Épesses, elle égrène les images glanées au cours de ces nombreux voyages, en allant du simple redoublement du sujet à la juxtaposition surréaliste, soutenue dans sa démarche par les encouragements de Gérard de Palézieux. Ces nouvelles images qui se démarquent délibérément de ses travaux journalistiques s'affranchissent de la pesanteur terrestre et nous transportent dans le monde onirique du rêve : le monde extérieur devient le miroir d'un univers intérieur où tout devient possible; d'où il est possible de rêver à des mondes presque oubliés de fraîcheur et de malice.

La technique du transfert est le fruit d'un processus chimique nécessitant un long et patient travail de développement argentique, puis d'impression sur papier à dessin humide, dont il résulte une œuvre unique qui s'apparente à l'estampe. Le Musée Jenisch à Vevey en possède un lot important qui avait fait l'objet d'une belle exposition en 2020, dont nous reproduisons ici au fil des pages une sélection de transferts polaroid, avec l'aimable autorisation de sa directrice Nathalie Chaix.

■ Patrick Ernst



Monique Jacot

Édité par Peter Pfrunder.

Textes de Matthias Christen, Christophe Gallaz, Sylvie Henguely, Nathalie Herschdorfer, Guido Magnaguagno et Peter Pfrunder.

216 pages, environ 200 photos noir blanc et couleur.

SOMMAIRE

Billet du Président	5
Appel de l'AVIVO	6
Nouvelles de la Fares	7
Les permanences impôts de l'AVIVO 2023	9
Actualités	14
Les brèves	18
Regards sur... : La réforme du 2 ^e pilier LPP	22
Charlotte et Gaston : Zéro déchet	28
Hommage à Eva Gloor	33
Coup de projecteur	34
Blouse blanche et encre noire	39
Avec nos sections	42
Voyage : Bordeaux et ses environs	46
À lire et à relire	50
Histoire : Les débuts de la gymnastique féminine	58
Réflexion	61
Chanson : Chanson pour Michel	63
Jeu-concours	67

Prochain délai de rédaction : 7 mars 2023

BILLET DU PRÉSIDENT



■ Raymond Durussel

Un avenir pour notre jeunesse

Deux éléments me peinent actuellement profondément.

Tout d'abord la guerre en Ukraine. Toute guerre n'est que violence, destruction, mensonges et mort. Le vingtième siècle a déjà sacrifié au moins deux générations d'humains dans des guerres mondiales. Les armes doivent se taire et les soldats retourner dans leur caserne et y être démobilisés, les marchands d'armes ont assez fait de profits. Les belligérants doivent se mettre autour d'une table de négociation sous l'égide de l'ONU et des forces de paix, pour envisager un avenir pour cette région, comme

cela avait été commencé à Minsk, il y a 8 ans. Ensuite, la nature. L'image de jeunes gens se collant les mains sur le goudron des autoroutes me fait profondément mal. Il est le symbole du désarroi d'une jeunesse qui constate que face à l'urgence climatique, les autorités et la société n'en font vraiment pas assez. Faire une barricade de son corps face aux voitures montre le désespoir des jeunes et le manque de perspectives offertes pour corriger la situation.

Nous, aînés, sommes encore largement au pouvoir et c'est un devoir historique pour nous de réserver un avenir aux jeunes d'aujourd'hui. Essayons de toutes nos forces d'assurer à notre jeunesse un avenir sans guerres et dans une nature pas trop cabossée.

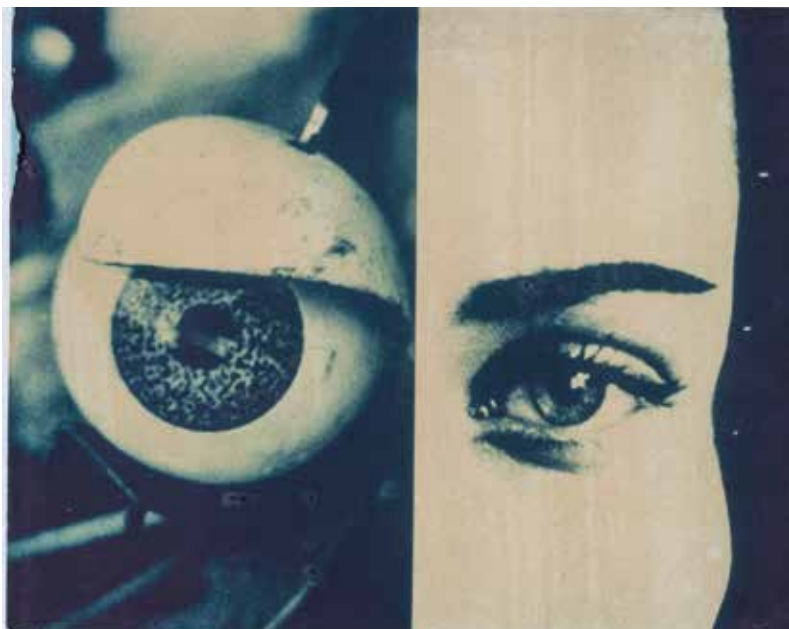
Cet exposé a été fait à trois reprises lors des repas de Noël de l'AVIVO Lausanne, Yverdon et Renens. Il a été suivi par l'interprétation de la chanson « le déserteur » de Boris Vian.

Monique Jacot

Sans titre

(série Portraits), 1995
Transfert polaroïd sur
papier Fabriano, 502 x
354 mm

Musée Jenisch Vevey
Cabinet cantonal des estampes,
Collection de la Ville de Vevey
© Musée Jenisch Vevey
Photographie : Julien Gremaud



APPEL DE L'AVIVO

Appel à témoignages

Heureux Anniversaire Madame AVS!

Il y a 75 ans, en 1948, la loi instaurant l'AVS est entrée en vigueur et les premières rentes ont été versées. Ce bel anniversaire, le *Courrier de l'AVIVO-Vaud* veut le célébrer. L'AVS est devenue indispensable; elle est bien ancrée dans notre société et sa solidarité donne confiance pour l'avenir. Toutefois, aujourd'hui plus que jamais, elle doit être renforcée.

Et vous lecteurs que souhaitez-vous pour notre AVS?

Que représente pour vous cette indispensable conquête sociale?

Vous avez des anecdotes, des souvenirs, des histoires laissés par des parents et amis?

Envie de les partager avec nous? N'hésitez pas à prendre la plume ou votre clavier. Adressez-nous vos messages, avis ou récits, 3 mots ou 30 lignes. Nous les lirons et les recevrons avec plaisir!

- Le Comité de rédaction du Courrier

Adresse : Courrier de l'AVIVO-Vaud, M. Patrick Ernst, Chemin de la Clouterie 11, 1612 Ecoteaux

Envoi par courriel à : redaction@courrier-avivo.ch

NOUVELLES DE LA FARES

Protéger les droits humains des seniors

**VASOS
FARES**

Vereinigung aktiver Senioren- und
Selbsthilfeorganisationen der Schweiz
Fédération des Associations des
retraités et de l'entraide en Suisse
Federazione associazioni dei
pensionati e d'autoaiuto in Svizzera

Le 10 décembre, la Journée internationale des droits de l'homme, commémore le jour où, en 1948, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la « Déclaration universelle des droits de l'homme ». Depuis, ceux-ci sont universels. Ils s'appliquent à tous, indépendamment de leur origine, de leur sexe et de leur âge.

Mais leur mise en œuvre fait défaut. Dans notre pays, de nombreuses personnes âgées subissent des désavantages et des discriminations, mais aussi de la violence et de la négligence, comme le montrent des études. Ce qui manque en Suisse, ce sont des mesures préventives pour protéger les droits humains des seniors.

Pour garantir le droit à des soins de santé de bonne qualité, il est urgent de remédier à la pénurie du personnel soignant, en améliorant les conditions de travail dans ce secteur. Pour prévenir la violence chez les personnes âgées, il faut un programme d'impulsion national de la Confédération et des cantons. Une loi générale contre la discrimination obligerait les instances politiques - à tous les

niveaux - à porter leur regard sur les conditions de vie, sur les différentes situations sociales et économiques des personnes âgées et à agir en conséquence. Il ne s'agit pas de droits spéciaux pour les personnes âgées. Il s'agit de respecter les droits de l'homme. Toutes les générations en profitent.

- Bea Heim, présidente de la FARES (Fédération des associations des retraités et de l'entraide en Suisse)



Christiane Jaquet-Berger à Berne

LES PERMANENCES IMPÔTS DE L'AVIVO 2023

Nous publions ci-après la liste des lieux et dates où nos équipes seront présentes pour aider les contribuables, tous âges confondus, à remplir les déclarations d'impôts.



Une participation financière sera demandée en fonction des revenus.

Augmentation du tarif minimal à Fr. 35.- et un rabais spécial de Fr. 10.- pour les membres et les nouveaux membres.

AVIVO Vaud

<https://avivo-vaud.ch/>

Tél. 021 320 53 93

Adresse électronique :
info@avivo-vaud.ch

AVIVO Lausanne

Tél. 021 312 04 52

Adresse électronique :
social@avivolausanne.ch

*C'est la période
des impôts*



	Dates 2023	Lieux
Aigle	Mercredi 15 février Mercredi 8 et 29 mars Mercredi 19 avril	Salle paroissiale- Av. des Glariers 4 8h à 11h30 et 13h30 à 16h30 Sur rendez-vous : 079 457 70 38 (Merci de téléphoner entre 9h et 11h uniquement)
Bex	Lundi 20 février Lundi 13 mars Lundi 17 avril	Buvette de la Grande Salle – Av. de la Gare 5, 8h à 11h30 et 13h30 à 16h30 Sur rendez-vous : 079 457 70 38 (Merci de téléphoner entre 9h et 11h uniquement)
Chavannes	Lundi 13 février Lundi 27 mars Lundi 3 et 24 avril	Club des aînés, Av. Gare 32, 8h à 11h30 Sur rendez-vous : 077 528 72 07 (Merci de téléphoner lundi, mercredi, jeudi et vendredi entre 9h et 11h uniquement)
Château-d'Oex	Jeudi 16 mars	Salle du Conseil communal, 9h à 11h30 et 13h30 à 16h30 Sur rendez-vous : 021 320 53 93 (Merci de téléphoner mardi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 uniquement)

	Dates 2023	Lieux
Clarens	Vendredi 3 et 24 mars Vendredi 5 mai Vendredi 2 et 30 juin	R. de Jaman 8 – 1815 Clarens Salle n° 35 8h à 11h30 et 13h30 à 16h30 Sur rendez-vous : 021 962 78 60 (CSR)
Cossonay	Mercredi 22 mars	Bâtiment admin. A R. Neuve 1 – 2 ^e étage 8h à 11h30 et 13h30 à 16h30 Sur rendez-vous : 021 320 53 93 (Merci de téléphoner mardi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 uniquement)
Echallens	Jeudi 23 mars	Salle du Turlet de l'Hôtel de Ville. Pl. de l'Hôtel de Ville 1 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30 Sur rendez-vous : 021 622 75 50 (AAS) tous les jours sauf le mercredi
Ecublens	Lundi 6 mars Vendredi 24 mars Lundi 17 avril Lundi 8 mai Lundi 5 juin	Foyer socio-culturel Rte du Bois 27 8h à 11h30 et 13h30 à 16h30 Sur rendez-vous : 077 528 72 07 (Merci de téléphoner lundi, mercredi, jeudi et vendredi entre 9h et 11h uniquement)
Epalinges	Mercredi 8 mars Mercredi 10 mai	CMS Epalinges Rte de la Corniche 1 13h30 à 16h30 Sur rendez-vous : 021 784 84 50 (CMS)
Lausanne	Du 7 février au 31 mars Du 17 avril au 12 mai Du 22 mai au 30 juin	AVIVO Lausanne, Place Chauderon 3 (5 ^e étage) Sur rendez-vous : 021 312 04 52 9h à 12h et 14h à 17h Tous les jours sauf le mercredi
Le Sentier	Jeudi 23 mars Jeudi 27 avril	Rue du Canal 8, 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30 Sur rendez-vous : 021 320 53 93
Lutry	Mercredi 1 ^{er} mars Mercredi 26 avril Mercredi 21 juin	Le Château de Lutry, Salle Maflī 8h à 11h30 et 13h30 à 16h30 Sur rendez-vous : 021 796 21 21 (Commune)

	Dates 2023	Lieux
Morges	Mercredi 15 février Mercredi 1 ^{er} , 15 et 29 mars Mercredi 5 et 19 avril Mercredi 3, 10 et 24 mai	Salle du Grenier bernois, pl. Casino 1, (4 ^e étage) 13h30 à 16h30 Sur rendez-vous : 079 410 52 92 ou avivo.morges@gmail.com (Merci de téléphoner le lundi et le mardi entre 9h et 11h30)
Moudon	Mercredi 5 avril Mercredi 7 juin	Salle de la Douane - Place Saint-Etienne 8h à 11h30 et 13h30 à 16h30 Sur rendez-vous : 021 320 53 93 (Merci de téléphoner mardi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 unique- ment)
Nyon Réservé aux membres AVIVO	Jeudi 16 février Jeudi 2, 16 et 30 mars Jeudi 20 avril Jeudi 4 et 25 mai Jeudi 8 juin	Salle de la Bretèche, Pl. du Château 1, 13h30 à 16h30 Sur rendez-vous : 021 320 53 93
Nyon	Jeudi 16 février Jeudi 2, 16 et 30 mars Jeudi 20 avril Jeudi 4 et 25 mai Jeudi 8 juin	Salle de la Bretèche - Pl. du Château 1, 8h à 11h30 Sur rendez-vous : CSR 021 338 99 38
Orbe	Jeudi 23 février Jeudi 9 et 30 mars Jeudi 4 mai	Résidence de Thienne – av. Thienne 14 8h à 11h30 Sur rendez-vous : 079 860 60 62
Oron	Vendredi 28 avril Mercredi 31 mai	Cafétéria – Centre Sportif d’Oron-la-Ville 8h à 11h30 et 13h30 à 16h30 Sur rendez-vous : 021 907 35 50 (CMS)
Payerne	Mercredi 22 février Mercredi 22 mars Mercredi 26 avril Mercredi 17 mai	Salle Guillermaux, Rue des Rammes 11 8h30 à 11h30 et 14h à 16h30 Sur rendez-vous : 026 662 41 41 (CMS) (Merci de téléphoner de 9h à 11h et de 14h à 16h uniquement)
Renens	Mardi 21 et 28 février Mardi 7 et 21 mars Mardi 4 avril Mardi 2 et 23 mai Mardi 6, 13, 20 et 27 juin	AVIVO, Rue Neuve 4bis 8h à 11h30 Sur rendez-vous : 077 528 72 07 (Merci de téléphoner lundi, mercredi, jeudi et vendredi entre 9h et 11h uniquement)

	Dates 2023	Lieux
Ste-Croix	Lundi 13 mars Lundi 3 avril	Salle de paroisse catholique Ch. de Mon-Repos 3 9h à 11h30 et 13h30 à 16h30 Sur rendez-vous : 079 817 56 45
St-Prex	Vendredi 17 février Vendredi 10 mars Vendredi 21 avril Vendredi 26 mai	Complexe du Vieux Moulin Av. Taillecou 2 Salle Mermet III 8h à 11h30 Sur rendez-vous : 079 410 52 92 ou avivo.morges@gmail.com (Merci de téléphoner le lundi et le mardi entre 9h et 11h30)
Vallorbe	Jeudi 20 avril	Bâtiment du Casino Place du Pont 3 (2 ^e étage) 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30 Sur rendez-vous : 079 860 60 62
Vevey	Vendredi 17 février Vendredi 10, 17 et 31 mars Vendredi 21 avril Vendredi 12 mai Vendredi 9 juin	Salle del Castillo, Place du Marché 8h à 11h30 et 13h30 à 16h30 Sur rendez-vous : 077 501 37 01 (Merci de téléphoner mercredi de 9h à 12h et jeudi de 14h à 17h uniquement)
Villeneuve	Lundi 27 février Lundi 20 mars Lundi 24 avril Lundi 15 mai	Maison de Paroisse – Grand'Rue 22 8h à 11h30 et 13h30 à 16h30 Sur rendez-vous : 021 967 07 67 (AAS)
Yverdon	Mardi 14 et 28 février Mardi 14 et 28 mars Mardi 25 avril Mardi 2, 9, 23 et 30 mai Mardi 13, 20 et 27 juin	Les Alizés – ruelle Vautier 5 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30 Sur rendez-vous : 077 529 95 55 (Merci de téléphoner lundi de 13h30 à 18h et mercredi et jeudi de 8h30 à 12h uniquement)



DOCUMENTS À APPORTER

Indispensable

- Formulaire 2022 de transmission** – enveloppe reçue en début d'année
- Clé USB verte de l'AVIVO (si vous en avez une)
- Dernière décision de taxation.

Certificats et attestations pour tout revenu reçu en 2022

- Certificats de salaire pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre
- Indemnités de chômage, perte de gain maladie et accident, AI
- Allocations familiales (si non comprises dans le salaire)
- Pensions alimentaires (convention de séparation/divorce)
- Attestation des PC Familles ou Rente pont
- Attestations fiscales de rentes si AVS, AI, 2^e pilier, 3^e pilier ou autres (SUVA, rentes étrangères, etc.)
- Décisions d'octroi de rente AI (pour les nouvelles rentes).

Documents très importants

- Décisions de subsides OVAM (Office vaudois de l'assurance-maladie)
- Relevés des intérêts bancaires et postaux en Suisse et à l'étranger
- Solde des comptes au 31 décembre en Suisse et à l'étranger.

Frais 2022 à déduire (avantageux pour vous / pour payer moins d'impôts)

- Bail à loyer
- Attestation de l'assurance maladie - frais médicaux et primes (assurance de base et complémentaire)
- Cotisations 3^e pilier
- Acompte des cotisations AVS/AI (pour personnes sans activité lucrative)
- Pensions alimentaires payées
- Frais de garde d'enfant
- Dons et versements aux partis politiques
- Si personne à charge : versements et attestation d'indigence
- Factures de dentiste, lunettes, EMS, etc. et frais liés à un handicap
- Dettes (y compris cartes de crédit) - intérêts et le solde au 31 décembre.

Pour les propriétaires

- La détermination de la valeur locative, les dettes hypothécaire 2022, les frais divers (assurances pour risques, impôt foncier communal, etc.), les factures de rénovation, la dernière estimation fiscale des immeubles.

Pour les nouveaux propriétaires

- Les documents mentionnés ci-dessus ainsi que la surface des pièces habitables (cuisine, salle de bains, WC, hall, escaliers intérieurs du logement, combles habitables, vérandas fermées), année de construction et l'impôt foncier ou l'estimation fiscale.

Quels changements nous réserve 2023 ?

Augmentation des rentes AVS et AI

Les rentiers toucheront 30 à 60 francs de plus par mois en 2023, car le Conseil fédéral, face au renchérissement attendu de 3 % et à l'augmentation des salaires de 2 %, a relevé de 2,5 % les rentes AVS et AI. La rente minimale passera ainsi de 1195 à 1225 francs par mois et la rente maximale de 2390 à 2450 francs pour une durée de cotisation complète. Le plafond pour la rente des couples mariés est relevé de 3585 à 3675 francs.

Notons ici que ces montants ne couvriront pas l'augmentation du coût de la vie, estimé à 3 %, pourcentage qui n'inclut pas l'augmentation des primes d'assurance maladie !

La particularité de l'année 2023 est que cette adaptation usuelle – basée sur l'indice mixte et qui a lieu en principe tous les deux ans – sera complétée en cours d'année. Plusieurs motions acceptées au Parlement demandent l'adaptation complète des prestations AVS, AI, prestations complémentaires (PC) et prestations transitoires (Ptr) au renchérissement.

Nouveaux seuils dans le 2^e et 3^e pilier

L'adaptation des rentes du 1^{er} pilier a également un impact sur le 2^e pilier. Le montant de la déduction de coordination dans le régime obligatoire de la prévoyance professionnelle (PP) passera à 25'725 francs ; le seuil d'entrée à 22'050 francs.

Dans le cadre de la prévoyance individuelle liée (pilier 3a), la déduction fiscale maximale autorisée passera, pour les personnes affiliées au 2^e pilier, à 7'056 francs.

Relèvement des forfaits pour les PC et les Ptr

Les prestations complémentaires et les prestations transitoires pour chômeurs âgés seront elles aussi relevées de 2,5 %. En ce qui concerne les loyers, les montants maximaux remboursés par les PC augmenteront de 7,1 %. Cette adaptation tient aussi compte de la

hausse des prix pour l'énergie.

Rentes de survivant

En automne 2022, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a estimé que, en Suisse, les veufs étaient discriminés par rapport aux veuves : ils ont droit à une rente de survivant jusqu'à ce que leur dernier enfant ait atteint la majorité alors qu'elles ont droit à une rente de survivant à vie. Depuis octobre 2022, un régime transitoire s'applique aux nouveaux veufs avec enfant, désormais mis sur pied d'égalité avec les veuves avec enfant. Une adaptation de la Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) est nécessaire pour mettre fin à la discrimination constatée.

Assurance Perte de Gain : un nouveau congé d'adoption

Les parents adoptifs qui exercent une activité lucrative auront droit dès le 1^{er} janvier 2023 à un congé d'adoption de 2 semaines. L'indemnité se monte à 80 % du revenu moyen réalisé avant l'accueil de l'enfant, mais au maximum à 220 francs par jour. L'adoption de l'enfant du conjoint ne donne pas droit à cette prestation. Avec cette nouvelle prestation, le rôle du régime des APG en matière de politique sociale et familiale est renforcé.

Une initiative est en cours au Parlement pour pouvoir transférer, en cas du décès de la mère, le congé maternité de 14 semaines à l'autre parent survivant qui aurait alors 16 semaines de congé en tout. En cas de décès du père, la mère bénéficierait aussi de 2 semaines supplémentaires.

Autres montants minimaux et maximaux de l'APG relevés

L'allocation de base pour les personnes faisant un service (militaire, civil, de protection civile, etc.) se montera désormais au minimum à 69 francs et au maximum à 220 francs par

jour pour les personnes exerçant une activité lucrative. Pour les recrues et les personnes sans activité lucrative, l'indemnité s'élèvera à 69 francs par jour en 2023. Les montants maximaux pour les allocations en cas de maternité, de paternité ou de prise en charge passeront également à 220 francs par jour. Il n'y a pas de montants minimaux pour ces congés.

AC : fin de la contribution de solidarité

Le pourcent dit de solidarité dans l'assurance-chômage (AC) va disparaître au 1^{er} janvier 2023. Prélevé depuis 2011 sur la partie du salaire supérieure à 148'200 francs, ce pourcent a contribué au désendettement de l'assurance-chômage. Quelque 400 millions de francs de cotisations supplémentaires ont été versés chaque année.

Le taux de cotisation à l'AC est de 2,2 % jusqu'à un revenu annuel de 148'200 francs. Pour les personnes salariées, la moitié de la cotisation (1,1 %) est prise en charge par l'employeur. Plus aucune cotisation de solidarité ne sera désormais prélevée sur la part du salaire dépassant ce montant !

Hausse des primes-maladie

Les primes de l'assurance maladie obligatoire augmentent dans tous les cantons et toutes les catégories d'âges en 2023. La prime moyenne mensuelle est en hausse d'environ 6,6 % par rapport à 2022, celle des enfants de 5,5 %.

Avec ou sans pandémie, les coûts de la santé continuent de progresser. Le Conseil fédéral doit poursuivre donc son effort pour réduire les dépenses.

La caisse maladie unique et sociale pourrait être à même d'aider à éviter ces hausses de prime annuelles !

AA : prise en compte du renchérissement

Quiconque perçoit une rente d'invalidité ou de survivant de l'assurance-accidents (AA) obligatoire recevra une allocation de renchérissement dès le 1^{er} janvier 2023 d'au moins 2,8 % de la rente, en fonction de l'année de l'accident.

Changement de répartition lors des successions

Le nouveau droit successoral entrera en vigueur le 1^{er} janvier et s'appliquera à toutes les successions de personnes décédées dès 2023. Cette réforme prévoit (notamment) la réduction de la réserve héréditaire des descendants à la moitié de leur part successorale légale et la suppression de la réserve héréditaire des parents.

La réserve héréditaire du conjoint survivant/partenaire enregistré est maintenue à la moitié de sa part successorale.

Nos données seront mieux protégées

La révision de la loi sur la protection des données entrera en vigueur au 1^{er} septembre. Cette législation, adaptée aux avancées technologiques, permettra d'assurer une meilleure protection des données personnelles. Elle améliore les droits des personnes vis-à-vis de leurs données, ainsi que la transparence sur la façon dont elles sont collectées.

Nos avoirs bancaires garantis différemment

Dès l'an prochain, en cas de faillite d'une banque, le système de garantie des dépôts protège de la perte les avoirs de ses clients jusqu'à 100'000 francs. Un couple possédant uniquement un compte commun avec 300'000 francs dessus ne se retrouvera qu'avec 100'000 francs garantis contre 200'000 auparavant. Par contre, si les deux membres de ce même couple possèdent en plus chacun un compte personnel crédité de 100'000 francs, alors ils récupéreront au final 300'000 francs au total contre 200'000 auparavant.

Plus de route pour les vélos

La loi sur les voies cyclables entrera en vigueur en 2023. Elle marque une étape importante pour la promotion du vélo en Suisse en se proposant principalement de planifier et réaliser des voies cyclables de qualité sur nos routes. Soit au total environ 500 km à réaliser d'ici fin 2043.

ACTUALITÉS

Nouvelle formation d'employé de commerce CFC

Entrée en vigueur à l'été 2023, elle préparera les personnes en formation aux défis du futur, avec de meilleures connaissances techniques, une pensée numérique, des compétences sociales et personnelles, une réflexion critique et de la créativité.

Augmentation de salaire dans la restauration

En 2023, les salaires minimums de l'hôtellerie-restauration augmenteront de 10 jusqu'à 40 francs par mois. Le renchérissement sera ainsi compensé pour toutes les catégories salariales à l'exception de celle des collaborateurs sans apprentissage.

Et dans le canton de Vaud...

Mise en place du Conseil de la magistrature

Ce nouvel organe de surveillance de la

justice cantonale totalement indépendant sera lancé en 2023. Composé de 9 membres, il ambitionne de garantir la séparation des pouvoirs en évitant au maximum l'intrusion de la politique dans la surveillance de la justice. Il délivrera aussi un préavis au Parlement lors de l'élection de juges cantonaux, du procureur général et de ses adjoints. L'idée étant de simplifier le système actuel jugé trop opaque. Patrimoine naturel mieux protégé : la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager vise entre autres à renforcer les efforts pour la biodiversité et la géodiversité; à encourager les efforts en faveur du développement de la qualité des paysages; à garantir une infrastructure écologique fonctionnelle et pérenne; à assurer la conservation ainsi que la promotion des milieux naturels.

■ Andrea Eggi

En 2021, les caisses de pensions géraient 1159 milliards de francs

Le résultat net des placements effectués par 1389 caisses de pensions a atteint 87 milliards de francs en 2021. Les réserves ont par conséquent augmenté pour atteindre 145 milliards de francs. Le total du bilan de toutes les caisses de pensions de Suisse s'est monté à 1159 milliards de francs selon la statistique des caisses de pensions 2021 réalisée par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Le Conseil fédéral entend renforcer la Charte pour l'égalité salariale par des mesures ciblées

En signant la Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public, les cantons, les communes et les entreprises parapubliques s'engagent à promouvoir activement l'égalité salariale dans leur sphère d'influence.

En Suisse, les employeurs sont tenus de pratiquer l'égalité salariale. Depuis plus de 40 ans, la Constitution garantit aux femmes comme aux hommes le droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale. Pourtant, selon la dernière enquête sur la structure des salaires (ESS 2020) de l'Office fédéral de la statistique, la différence de salaire inexplicée entre les sexes s'élève en moyenne à 7,8 %. Pour les femmes, cela représente un manque à gagner de 717 francs par mois en moyenne.

Le secteur public a un rôle d'exemple à jouer pour la promotion de l'égalité salariale. C'est dans cet esprit que la Charte a été lancée en 2016. En la signant, les autorités et les entreprises parapubliques affirment leur engagement en faveur de l'élimination des écarts de rémunération entre les sexes, qu'elles agissent comme employeuses, adjudicatrices de marchés publics ou organes

de subventionnement. À ce jour, 17 cantons, 128 communes et la Confédération ont signé la charte, de même que 93 entreprises et organisations parapubliques.

Le Conseil fédéral a adopté le rapport « Stratégie de renforcement de la Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public », en réponse à un postulat de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N). Grâce à 18 mesures, il entend mieux exploiter le potentiel de cette charte.

La réforme AVS 21 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024

Le Conseil fédéral a fixé au 1^{er} janvier 2024 la date d'entrée en vigueur de la réforme AVS 21. Il a également mis en consultation, jusqu'au 24 mars 2023, les dispositions d'exécution correspondantes.

Le 25 septembre 2022, le peuple suisse a accepté cette réforme, qui comprend une modification de la loi sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) ainsi qu'un arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA.

La mise en œuvre de la réforme AVS 21 suppose également d'apporter certaines modifications aux dispositions d'exécution qui figurent dans le règlement sur l'assurance-vieillesse et survivants (RAVS), par exemple le terme « âge de la retraite » doit être remplacé par « âge de référence » aussi bien dans le RAVS que dans les autres ordonnances.

L'âge de référence des femmes sera relevé de 64 à 65 ans en quatre étapes pour les femmes nées entre 1961 et 1964. Avec une entrée en vigueur de la réforme le 1^{er} janvier 2024, l'âge de référence des femmes augmentera pour la première fois de trois mois le 1^{er} janvier 2025 et de trois mois par année jusqu'au début de l'année 2028, où l'âge de référence sera de 65

ans pour tous les assurés. Le relèvement par étapes de l'âge de référence s'applique par analogie à la prévoyance professionnelle.

Viellir à domicile

Afin de répondre aux enjeux démographiques et aux souhaits des seniors de pouvoir vieillir à domicile, le Conseil d'État vaudois va soumettre au Grand Conseil un projet de modification de loi pour renforcer la politique des logements adaptés avec accompagnement (LADA), entre autres en promouvant le rôle des communes et en facilitant l'accès au dispositif. Le projet de loi prévoit également une aide financière pour soutenir l'adaptation des logements ordinaires des personnes de 65 ans et plus.

« Il est urgent d'améliorer la situation des femmes dans le 2^e pilier »

Actuellement, la prévoyance professionnelle ne tient pas suffisamment compte du travail à temps partiel et des nouvelles formes de travail.

Bien que le principe des trois piliers ait été inscrit dans la Constitution il y a 50 ans, seule une minorité de la population peut aujourd'hui compter sur les trois piliers de la prévoyance vieillesse. Ce système est un privilège réservé aux riches. Plus de 600 000 bénéficiaires de rentes n'ont pas de 2^e pilier, ce qui représente tout de même un quart des retraités. La prévoyance vieillesse ne repose pas de manière stable sur trois piliers de même hauteur. L'AVS constitue le socle pour tous et elle est l'assurance sociale la plus importante de notre pays, le symbole de la solidarité entre

riches et pauvres, entre jeunes et vieux.

La réforme AVS 21 est la première à aboutir après plus de 20 ans. Le résultat de cette votation a toutefois été serré et lors de la campagne, les deux camps ont souligné l'urgence d'améliorer la situation des femmes



dans le 2^e pilier. Actuellement, la prévoyance professionnelle ne tient pas suffisamment compte du travail à temps partiel et des nouvelles formes de travail.

Que nos parlementaires et les membres du Conseil des États ne l'oublient pas lors des discussions sur la LPP!

La treizième rente rejetée

Le Conseil national ne veut pas de l'initiative de l'Union syndicale suisse pour une treizième rente AVS qui correspond à une augmentation de 8,3 % du pouvoir d'achat des retraités. Le peuple s'exprimera donc à nouveau sur les retraites.

Le Conseil national en a débattu pendant plus de cinq heures avant de rejeter l'initiative. Seule la gauche a soutenu l'initiative.

La promesse de protéger la population contre le risque de pauvreté à l'âge de la retraite n'est plus respectée. Les femmes sont particulièrement concernées. Un tiers d'entre

elles ne touchent que le premier pilier et la rente médiane de l'AVS se situe à 1878 francs par mois. On a appelé à retrouver « un peu de solidarité intergénérationnelle ».

Quant au financement, c'est une question de « priorité » et de « choix politique », on note que la question ne se pose pas lorsque le parlement accorde des milliards de francs supplémentaires à l'armée.

Les défenseurs-euses de la treizième rente soulignent que le 1^{er} pilier se porte bien. Malgré les prédictions alarmistes des partis de droite et des milieux de l'économie et de la finance, l'AVS est saine. Il s'agit de passer le cap de la génération du baby-boom et sa situation financière sera stabilisée.

Au vu des élections fédérales l'année prochaine, le peuple ne sera pas appelé à se prononcer avant 2024.

La valeur du travail non rémunéré : 434 milliards de francs en 2020

En 2020, 9,8 milliards d'heures de travail non rémunéré ont été accomplies dans notre pays. C'est davantage que le nombre d'heures de travail rémunéré (7,6 milliards d'heures). La valeur monétaire de l'ensemble du travail non rémunéré accompli en 2020 est estimée à 434 milliards de francs. Ce sont là quelques-uns des nouveaux résultats tirés du compte établi par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

N'oublions pas que les retraités y contribuent généreusement avec par exemple la garde d'enfants ainsi que le travail ménager et le soutien à la famille et au voisinage...

■ Andrea Eggli

REGARDS SUR...

Regards sur... la réforme du 2^e pilier LPP

Ce sujet est grave et important

Voici des informations qui devraient nous permettre de suivre l'évolution de la réforme en cours.

Réforme de la loi de la prévoyance professionnelle (LPP, 2^e pilier)

Situation à la fin 2022

Après le refus par le Peuple suisse du projet de réforme de l'AVS et de la LPP « PV2020 » le 24 septembre 2017, le Conseil fédéral est revenu à la charge, mais cette fois avec deux projets distincts. D'une part, avec un projet de réforme de l'AVS « AVS21 » auquel il a donné la priorité et, d'autre part, un projet de réforme du 2^e pilier « LPP21 ». La réforme AVS21, dont la mesure principale était le passage de la retraite des femmes de 64 à 65 ans, a été adoptée par le Peuple le 25 septembre 2022. La réforme de la loi sur la prévoyance professionnelle LPP est encore en cours. C'est de l'état de cette réforme dont il est ici question.

Voyons d'abord trois aspects de la prévoyance professionnelle que la réforme devrait améliorer.

Les bénéficiaires de rentes LPP

Bien que rendue obligatoire depuis 1985, en 2022, seuls 60 % des retraités de ce pays touchent une rente du 2^e pilier. Une retraitée sur deux ne touche pas de rente LPP. Et aujourd'hui encore, près d'un tiers des nouvelles retraitées ne perçoit pas de 2^e pilier. Les femmes reçoivent, en effet, en moyenne, une rente LPP inférieure de 47 % à celle des hommes. On est loin de l'universalité et de l'égalité de l'AVS.

Lors de la votation sur AVS21 et de l'augmentation de l'âge de la retraite des

femmes de 64 à 65 ans, de nombreux députés des partis de droite et du centre se sont engagés à améliorer la situation des femmes dans la LPP. Qu'en sera-t-il ?

Les difficultés des institutions de prévoyance

Du côté des problèmes de la LPP, l'allongement de l'espérance de vie et le faible rendement des capitaux sont en grande partie les causes d'un déficit de financement. Il en résulte une importante redistribution de fonds des assurés actifs vers les rentiers. En clair, les institutions de prévoyance disent devoir puiser dans les capitaux accumulés par les cotisants actifs pour verser les rentes des retraités.

L'évolution des rentes

Sans toucher au taux de conversion légal (6,8 %) actuel, les rentes diminuent déjà depuis plusieurs années pour toutes celles et ceux qui peuvent s'assurer au-delà de la partie obligatoire, soit 85 % des assurés. En effet, le taux de conversion de la partie **surobligatoire** n'est pas fixé par la loi. Il est très souvent beaucoup plus bas que le taux de conversion légal. De nombreuses caisses combinent les deux parties accumulées en appliquant un seul taux de conversion. Selon une publication du Crédit Suisse (2018), en quinze ans le taux de conversion combiné (obligatoire et surobligatoire) est passé de 6,74 à 5,36 % en moyenne, soit une baisse de 20 %. Il pourrait être encore plus bas aujourd'hui.

Élaboration du projet LPP21

Alain Berset met les partenaires sociaux dans le coup

9 avril 2018, Alain Berset confie aux partenaires sociaux (patronat et syndicats) la tâche de trouver une solution aux problèmes les plus

urgents du deuxième pilier. Le mandat est de prévoir une baisse du taux de conversion en une seule fois et préserver le niveau des rentes de tous les assurés.

Si tout le monde est d'accord qu'avec l'allongement de l'espérance de vie, le système doit être adapté, en revanche, les points de vue divergent largement sur les réformes à mettre en place. Néanmoins, après d'intenses et certainement difficiles négociations, l'Union patronale suisse (UPS), Travail suisse et l'Union syndicale suisse (USS) se mettent d'accord sur une solution. C'est le « compromis des partenaires sociaux ».

Le 2 juillet 2019, les partenaires sociaux présentent l'aboutissement de leurs négociations

Ils estiment avoir atteint leur objectif, soit l'amélioration des rentes pour les personnes à faibles revenus et le maintien des prestations pour toutes et tous avec un bon équilibre entre la baisse du taux de conversion et les compensations, pour un rapport coût/prestation très favorable.

Alain Berset juge le projet des partenaires sociaux « positif, équilibré et conforme au mandat général de maintien du niveau des rentes »

Pour le conseiller fédéral, cette proposition est une grande première. « On peut difficilement maintenir le niveau des rentes sans se montrer créatif ». « Il est suffisamment rare que les partenaires sociaux trouvent un accord pour qu'on ne l'écarte pas d'un revers de main », commente-t-il.

Fin 2019, le Conseil fédéral fait sien le « compromis des partenaires sociaux » et le met en consultation

Le compromis des partenaires sociaux et donc du Conseil fédéral est contesté par plusieurs organisations de l'économie.

L'USAM ne l'a pas signé. Elle le trouve trop coûteux. Elle conteste les rentes

complémentaires et le recours à des cotisations salariales pour financer le deuxième pilier.

L'Association des institutions de prévoyance (ASIP) préconise une autre solution : abaisser le taux de conversion à 5,8 % et ramener le début des cotisations LPP à 20 ans au lieu de 25 ans.

L'USAM, l'ASIP et l'Association suisse des assurances s'allient sur une proposition alternative commune de laquelle s'inspireront les partis de droite et du centre qui n'acceptent pas le « compromis des partenaires sociaux ». Ils le jugent trop généreux. La droite veut une mesure de compensation ciblée seulement sur les rentiers les moins aisés.

En conclusion de l'analyse des résultats de la consultation, le Conseil fédéral décide de maintenir son projet, soit le « compromis des partenaires sociaux », tel quel

Le 19 novembre 2020, il le transmet au Parlement en réaffirmant le principe que cette réforme doit aboutir au maintien des rentes.

La baisse du taux de conversion incluse dans le projet du Conseil fédéral n'étant pas combattue par les partis de droite et du centre, l'enjeu du débat parlementaire portera essentiellement sur les compensations à cette baisse du taux de conversion.

Au Parlement

De décembre 2021 à décembre 2022, le projet passe à la moulinette des deux Chambres

Sans surprise, en ce début décembre 2021, la majorité de droite et du centre du Conseil national s'écarte franchement du modèle de compensation proposé par le Conseil fédéral et pas pour un mieux. Le 15 juin 2022, c'est au tour du Conseil des États. Le projet de compensation présenté par la commission préparatoire, moins généreux que celui du Conseil fédéral, mais nettement plus que celui du Conseil national est fortement contesté. Le

REGARDS SUR...

projet est renvoyé à la commission préparatoire pour examen d'une nouvelle proposition moins onéreuse.

Le 29 novembre, puis le 12 décembre 2022, la chambre des cantons reprend l'étude du projet LPP21 avec une nouvelle proposition de compensation de sa commission préparatoire. Moins généreuse que la précédente et juste

moins restrictive que celle du Conseil national, elle est adoptée par le plénum contre les voix de la gauche.

Comme vous le montre le tableau synthétique ci-dessous, il y a de nombreuses divergences entre les positions du National et de la Chambre des cantons. Elles seront traitées dès la prochaine session de 2023.

Tableau résumé et synthétique des options du projet initial et des deux Chambres sur les principales mesures du projet de réforme LPP21

Points principaux du projet LPP21 et situation actuelle	Compromis des partenaires sociaux et projet du Conseil fédéral	Conseil national	Conseil des États
Taux de conversion 6,8 %	6 % ¹	6 %	6 %
Évaluation	Tous les cinq ans, le Conseil fédéral examinera avec les partenaires sociaux dans quelle mesure les objectifs de la révision sont atteints et si le taux de conversion minimal reflète correctement la situation de la LPP	veut qu'en plus des partenaires sociaux, la Chambre suisse des experts en caisses de pensions et l'Association suisse des institutions de prévoyance soient associés à l'établissement de ce rapport qui devra en outre s'appuyer sur des données fournies par les institutions de prévoyance	Suit le Conseil fédéral
Compensation : Période transitoire (nombre de générations de futurs retraités qui bénéficieront d'une compensation) ²	15 générations soit 15 ans dès l'entrée en vigueur de la réforme. Pour les générations suivantes le Conseil fédéral évaluera la situation	Uniquement 15 ans donc 15 générations.	Uniquement 15 ans donc 15 générations
Nombre de retraités de la période transitoire qui bénéficieront d'une compensation	100 %	30 à 40 %	50 % ³ Particularité : seules les personnes assurées depuis dix ans recevront une compensation

Compensation : Ampleur de la compensation	200 francs de supplément à vie pour les cinq premières générations, 150 francs pour les cinq suivantes, 100 francs pour les cinq dernières. Le Conseil fédéral évaluera la situation pour les générations suivantes.	Les augmentations de rente tiendront compte de l'avoir de prévoyance et des prestations surobligatoires existantes	25 % des ayants droit recevront une compensation complète, les autres recevront une compensation dégressive selon leur revenu
Financement des compensations	Cotisation solidaire et partenariale (employeur/salarié) de 0,5 % sur le revenu annuel soumis à l'AVS, quasiment payable par l'ensemble des salariés et employeurs et limité à 860 000 francs	Cotisations équivalant à 0,15 % des salaires assurés selon la LPP, mais limités à 86 000 francs, ce qui fait que les salariés aisés ne contribueront pas	La méthode proposée fait que les employeurs et les hauts revenus ne participeront pas à ce financement par une cotisation sur le salaire
Taux de bonification de vieillesse 7 % de 25 à 34 ans 10 % de 35 à 44 ans 15 % de 45 à 54 ans 18 % de 55 ans à la retraite ⁴	9 % entre 25 et 44 ans 14 % de 45 ans à la retraite	9 % entre 20 et 44 ans 14 % de 45 ans à la retraite	9 % entre 24 et 44 ans 14 % de 45 ans à la retraite
Déduction de coordination : 25 750 francs	12 443 francs	12 443 francs	En pourcentage du salaire : 15 % ⁵
Seuil d'accès à la LPP 22 050 francs	N'aborde pas cet aspect de la LPP Donc statu quo	12 548 francs	17 208 francs
Âge d'affiliation pour la retraite dans la LPP : 25 ans	N'aborde pas cet aspect de la LPP Donc statu quo	20 ans	25 ans
Salariés cumulant plusieurs emplois à temps partiel : Pas de LPP si pas au moins un emploi au-dessus de 21 510 francs	N'aborde pas cet aspect de la LPP Donc statu quo	Obligation pour tout salarié au service de plusieurs employeurs de se faire assurer LPP si le salaire annuel dépasse 12 458 francs.	Ne suit pas le Conseil national

Commentaires

¹ **La baisse du taux de conversion** engendrera une baisse des rentes d'environ 12 %. Pour un capital cumulé de 200 000 francs, aujourd'hui la rente s'élèverait à 13 600 francs/an. Avec le nouveau taux de conversion, elle s'élèvera à 12 000 francs/an.

² **La compensation** devient donc limitée aux quinze premières générations suivant la réforme. Cela signifie que tous ceux qui sont à plus de quinze ans de la retraite ne recevront aucun supplément, quand bien même ils subiront la baisse du taux de conversion. On est en droit de penser que les futurs retraités qui bénéficieraient d'une assurance surobligatoire seront exclus de toute compensation. Seuls les assurés avec des prestations proches du minimum légal bénéficieront d'une augmentation de rente.

³ **Cette dernière mesure** (l'obligation d'être soumis au moins depuis dix ans à la LPP) signifie, par exemple, qu'une femme âgée de 58 ans, vendeuse, qui n'était jusque-là pas assurée en raison de l'occupation de plusieurs postes à temps partiel, ne recevra pas de supplément de rente.

⁴ **Taux de la bonification de vieillesse** Les cotisations des salariés âgés trop élevées (18 % depuis 55 ans) réduisaient les possibilités d'emploi des salariés âgés en raison de taux trop élevés à la charge de l'employeur.

⁵ **La réduction de moitié de la déduction de coordination** a pour effet que la partie des revenus sur laquelle des cotisations sont prélevées devient plus importante. D'où une amélioration des prestations pour les salariés à faible revenu et ceux qui travaillent à temps partiel – en particulier les femmes. Selon le projet du Conseil fédéral et la décision du Conseil national, le montant soumis à cotisations serait multiplié presque par quatre. Selon la proposition du Conseil des États, il serait multiplié par six.

En conclusion, à la veille de la conclusion des travaux du Parlement, les Chambres nous préparent une réforme de la LPP nettement au-dessous de la proposition du Conseil fédéral

dont la compensation proposée bénéficierait aux 100 % des retraités de la période transitoire. Selon le modèle adopté lors du traitement des divergences au printemps prochain, ce seront au pire 70 % des futurs retraités qui subiront une diminution de rente important, au mieux 50 %, à moins d'un miracle, d'une pression populaire qui fasse prendre conscience aux partis de droite et du centre du tort qu'ils feront subir aux futurs retraités.

En guise de postface

Les partisans de l'épargne privée montrent le bout de leur nez

Alors que le projet LPP21 ne touche que le 2^e pilier, une partie de la droite du Conseil national profite du débat pour obtenir une modification des règles du 3^e pilier lié (3a lié). Elle propose que l'épargne annuelle déductible des revenus soit doublée, c'est-à-dire qu'elle passe de quelque 6 800 francs à 10 000 francs. Or, actuellement, seuls 13 % des salariés cotisent au maximum déductible autorisé. Alors qu'ils rognent sur les compensations des salariés, ces parlementaires de droite souhaitent accorder un cadeau fiscal supplémentaire aux plus fortunés.

Cadeau des Rois

Ce 6 janvier dernier, Gerhard Pfister, Président du parti du Centre annonce clairement qu'il ne veut plus entendre parler du projet du Conseil fédéral, copie du Compromis des partenaires. Pour lui, seul un compromis entre la version du Conseil national et celle du Conseil des États est envisageable. La réplique est tout aussi claire. Pour Pierre-Yves Maillard, (PS/Vd), président de l'USS, il y aura alors référendum. Pour mémoire : le sénateur PLR Damian Müller avait présenté au Conseil des États une proposition qui permettait d'offrir une compensation à 60 % des nouveaux retraités de la génération transitoire. Proposition qui a été balayée par le Conseil des États.

■ Roland Rapaz

Lexique

Seuil d'entrée : Il s'agit du salaire minimal pour bénéficier de la prévoyance professionnelle. Plus il est bas, plus il y a possibilité de bénéficier du 2^e pilier. Pour les jeunes, plus vite ils paient une cotisation, plus élevé sera leur avoir vieillesse. Mais cela veut dire aussi payer des cotisations sur un salaire assez bas.

Déduction de coordination : La déduction de coordination sert à déterminer le salaire assuré auprès de la caisse de pension. C'est le montant soustrait du salaire déterminant pour calculer le salaire coordonné.

Salaire coordonné dans le régime obligatoire LPP est le salaire AVS maximal LPP 83 520 francs moins la déduction de

coordination : 24 360 francs, au-delà nous nous trouvons dans la partie surobligatoire de la LPP.

Taux de conversion : le taux de conversion minimal légal est utilisé pour convertir en rente l'avoir de vieillesse, constitué à l'âge ordinaire de la retraite dans la prévoyance professionnelle obligatoire (régime obligatoire). Il est actuellement de 6,8 % et doit être ramené à 6,0 % avec la révision.

Taux de bonification de vieillesse : taux du salaire coordonné qui va déterminer la bonification de vieillesse.

Bonification de vieillesse : montant qui va s'accumuler chaque année sur le compte des assurés d'une caisse de pensions pour constituer leur avoir de vieillesse.

CHARLOTTE ET GASTON

Zéro déchet

En faisant ma course à pied matinale je pensais à Gaston et son moral tristounet dans le dernier numéro du Courrier de l'AVIVO. Son texte se terminait sur une note optimiste mais mon ami n'allait-il pas redevenir morose avec cet hiver qui n'en est pas vraiment un, sans neige ni soleil? J'ai donc décidé d'aller lui rendre visite et de prendre les neuf heures chez lui. Sur le pas de sa porte ça sentait bon le café. J'ai sonné joyeusement et quel ne fut pas mon étonnement!

– Bonjour Charlotte. Quelle bonne surprise. Et tu as apporté des croissants, tout chauds en plus!

– Bonjour Gaston. Je pensais te trouver en robe de chambre et à peine réveillé. Que se passe-t-il pour que tu sois si matinal? Je n'avais plus à m'inquiéter pour son moral. Gaston était plein d'énergie.

– Entre seulement. Avec tout ce que j'ai à faire je n'ai plus le temps de traîner au lit. Mais toi d'abord. J'amène le café et faisons honneur à tes croissants. Merci de les avoir apportés! Pendant qu'il me servait je regardais autour de moi. Sur chaque table, étagère et autre meuble plat, il y avait une rangée de pots de yogourt desquels dépassaient timidement quelques pousses vertes.

– Charlotte, j'ai découvert un livre extraordinaire. Avec lui j'ai compris qu'on peut tout recycler. C'est passionnant!

Il me tendit « Zéro déchet, un guide inspiré de la nature ». Je me mis à le feuilleter.

– Je l'ai lu d'une traite. Tu vois, on peut vraiment éviter tout gaspillage. De nourriture surtout. Il y a plein de conseils pour le bricolage, la réduction des emballages, la diminution du plastique surtout, grave pollution. Je commence par la nourriture. Je recycle tout. Regarde : j'ai récupéré ce pot de crème et trois cure-dents pour faire germer ce noyau

d'avocat. Il s'ouvre déjà.

– Mais tu n'as jamais eu de plantes vertes. D'où te vient cette lubie?

– Cette « lubie », comme tu le dis ma chère, vient de ma prise de conscience écologique. Tout ce que l'on fera pousser au lieu de le jeter sauvera la planète!

Là je commençais de nouveau à m'inquiéter pour sa santé mentale. Je savais Gaston capable de s'enthousiasmer, mais à ce point...

– Tu vois tous ces petits pots – il y en a bientôt cent – ils vont donner des pommiers et des poiriers. Et cet été je ferai pousser des cerisiers et des abricotiers. Je garde tous les pépins et noyaux des fruits que je mange pour les planter. Tiens, ici j'espère même obtenir un citronnier. Rien ne se perd et je ne consomme rien de plus que d'habitude.

– Mais tu as bien besoin de terre pour tes semis.

– Je la produis. Tu vois sur le balcon toutes ces boîtes de conserve? J'y fais mon compost qui est un excellent terreau.

– Et que vas-tu faire de tout ça quand tes plantes grandiront?

Il m'emmena vers son bureau.

– Tu as un ordinateur maintenant?

– C'est un appareil de récupération, sois tranquille. Et il se mit à naviguer d'un site à l'autre, me montrer des vidéos de culture d'arbres, de greffes de fruitiers. On ne pouvait plus l'arrêter.

– Mais Gaston, et toute cette consommation d'énergie sur Internet, y as-tu pensé?

– C'est fou tout ce qu'on peut apprendre avec cette machine. Quand je pense qu'avant j'aurais dû aller à la bibliothèque consulter des livres!

– Mais tu habites à deux pas de la bibliothèque. Il y a de vrais livres. On y rencontre de vraies personnes. Des gens, Gaston, des gens!

Mais il ne m'écoutait plus. Les yeux rivés sur



Monique Jacot
Sans titre, [2004]
Transfert polaroïd
sur papier Fabriano,
495 x 355 mm

Musée Jenisch Vevey - Cabinet
cantonal des estampes, Collection
de la Ville de Vevey
© Musée Jenisch Vevey
INV 2016-0302
Photographie : Julien Gremaud

son écran, il était entièrement concentré sur un article.

Je suis retournée prendre ma tasse de café, un croissant et commençais à déambuler parmi cette jungle en devenir. D'un côté une récupération quasi symbolique et de l'autre un

gaspillage énergétique invisible mais bien réel. Comment lui dire qu'Internet émet autant de CO₂ que l'aviation civile? Est-il même capable de le comprendre?

Ses petits pots, une joyeuse pagaille colorée, avaient un côté touchant. Je devais lui laisser

qu'il savait faire du bon compost. Et plein de vers de terre, je vous en prie. Bravo.

Je me suis mise à feuilleter cette nouvelle bible de l'écologie. Malgré mes réticences – je trouve par exemple qu'elles sont beaucoup sur Internet – j'ai dû admettre qu'il y a du bon dans les conseils prodigués par ces deux jeunes femmes.

– Mon ordinateur est en panne. Tu sais ce que ça veut dire « reboot » ?

– Ah non, désolée, moi je n'ai même pas de téléphone portable.

– Moi non plus d'ailleurs. Et on se moque de moi parfois. Tant pis.

– Et que donc vas-tu faire une fois que tes arbres auront grandi ?

– Je me suis arrangé avec un voisin pour aller les planter en bordure de son champ. Si tout pousse bien.

À sa voix je sentais que Gaston redevenait raisonnable. Il déplaçait délicatement quelques plantes pour qu'elles reçoivent mieux le soleil.

– Tu sais Charlotte, c'est un peu dingue ce que je fais, je le sais. Mais si on veut penser un avenir écologique il faut bien commencer quelque part et faire évoluer sa pensée pour en discuter avec les amis, les proches.

– Tu fais bien Gaston. C'est important ce que

tu entreprends. Mais si tu veux bien m'écouter, essaie de te limiter à dix minutes par jour sur Internet. À part ça, tu me le prêtes, ton livre. Il y a des choses qui m'intéressent. J'ai bien aimé le chapitre sur le plastique. Éviter tant que faire se peut cette matière mais ne remplacer les objets que quand ils sont vraiment hors d'usage. C'est judicieux. Quand je pense combien le plastique était rare quand j'étais petite. Jamais nous n'aurions imaginé que ce produit miracle allait devenir un tel problème de pollution.

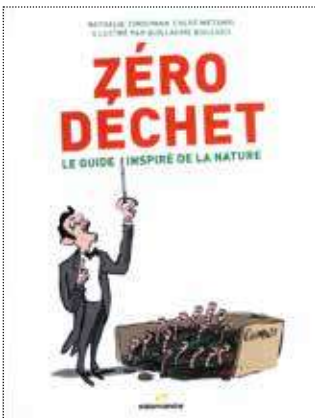
Soudain, une idée me vint à l'esprit.

– D'ailleurs, pour toi qui veux éviter le gaspillage, j'ai vu qu'il y a en ville un nouveau magasin. Pour éviter de jeter le pain ils rachètent les invendus des boulangeries et les proposent le lendemain à bas prix. La prochaine fois je t'apporterai des croissants de chez eux « frais de la veille » comme ils disent.

Si vous aviez vu la tête de Gaston ! *

■ Signé Charlotte

* Gaston ne savait pas encore qu'un croissant de la veille se régénère en trois minutes au four...



**Nathalie Tordjman et
Chloé Metahri**

***Zéro déchet, le guide
inspiré de la nature***

illustrations de Guillaume
Bouzard. Editions de la
Salamandre, Neuchâtel,
188 pages Fr. 24,90.

www.salamandre.org.



Monique Jacot

Sans titre (série Fleurs), [1996]

Transfert polaroïd sur papier Fabriano,

190 x 142 mm

Musée Jenisch Vevey - Cabinet cantonal des estampes,

Collection de la Ville de Vevey

© Musée Jenisch Vevey

Photographie : Julien Gremaud

HOMMAGE À

Hommage à Eva Gloor



Eva Gloor nous a quittés le 16 décembre dernier. Elle nous avait dit qu'elle renonçait à sa participation au Comité de rédaction pour la fin de l'année. Mais elle a encore pris part au début novembre à la préparation de notre numéro 6 et a tenu à nous présenter à cette occasion son successeur. C'est dire que la nouvelle de son décès nous a surpris, choqués et profondément attristés.

Eva est née en 1933 en Grèce, à Thessalonique. Son enfance a été assombrie par les événements de la deuxième Guerre mondiale : invasion de son pays par les Italiens puis par les nazis et ensuite la guerre civile. Après sa scolarité elle a suivi la formation d'infirmière à l'école de la Croix-Rouge grecque. En 1953, à l'appel de son jeune frère qui étudie à Lausanne, elle a décidé de faire l'équivalence de son diplôme en Suisse. Peu après, elle a fait la connaissance de Jean-Philippe, issu d'une famille socialiste militante, et s'est mariée. Elle a décidé de militer à son tour au parti socialiste vaudois auquel elle restera fidèle toute sa vie. Elle a soutenu de nombreuses causes et s'est engagée bénévolement dans de très nombreuses associations parmi lesquelles Terre des hommes, l'ASLOCA, l'entraide gréco-suisse. À la Commune de Renens, elle a siégé pendant 37 ans au Conseil communal ; elle a œuvré notamment pour l'intégration des jeunes et des étrangers, à travers le centre de rencontres et d'animation (CRA), et en participant à la commission d'intégration préparant les candidats à la naturalisation.

Elle a ensuite embrassé une cause qui va beaucoup compter pour elle : la défense des personnes âgées. Pour elle, cultiver le lien social, l'amitié, était naturel. Intégrer le comité de l'AVIVO Renens était donc une évidence. Elle en deviendra la présidente jusqu'en

2010. À ce poste ses talents d'organisatrice ont fait merveille : motiver le comité, répartir les tâches, organiser la fête de Noël, assurer l'accueil lors des permanences impôts mais aussi orienter les retraités sur leurs droits et les aider à les faire valoir.

Elle a très vite représenté la section de Renens au Comité cantonal de l'AVIVO et au Comité de rédaction de notre journal. Elle a suivi pratiquement depuis le début l'évolution du Courrier se réjouissant des nouveautés pour en améliorer la présentation. Elle a relancé les sections pour que celles-ci fournissent régulièrement des articles. Elle a toujours été soucieuse de savoir comment le journal était ressenti par les lecteurs.



Liliane Aguet, Pierre Aguet, Christiane Bolanz, Madeleine Gilliand, Carolle Caboussat et Eva Gloor

Photo Dominique Bornand

Une étoile bienveillante nous a quittés. Son rayonnement, sa verve, son autodérision, sa perspicacité, sa générosité, son dévouement, sa ténacité, sa fidélité dans ses convictions et ses engagements, sa présence amicale vont créer un vide au Comité de rédaction et dans les institutions qu'elle a si bien servies. Merci Eva : tu continueras à nous inspirer longtemps.

Pour le Comité de rédaction

■ Michel Guenet

COUP DE PROJECTEUR

Le MUDAC présente une étonnante collection de... CHAISES

Tout le monde s'est déjà assis sur une chaise... Mais saviez-vous que cet objet de notre mobilier quotidien a suscité des recherches formelles et de surprenantes créations parfois déjantées? Le Musée des Arts décoratifs (MUDAC), sur le site de Plateforme 10 à Lausanne, nous convie à une véritable exposition spectacle,

avec lumières et sons en quatre actes, comme un opéra. Celle-ci rassemble 220 objets provenant de la collection de Thierry Barbier-Mueller, qui réunit plus de 650 chaises allant des années 1960 à aujourd'hui.

Cela débute par une grande salle, Bright Space, où de très nombreuses chaises sont rassemblées par îlots. On sera surpris par la diversité des matériaux, allant des métaux (fer, acier, aluminium) au bois, en passant par les tissus, le verre, le liège, l'osier, les matières plastiques, le marbre, et cette liste n'est pas exhaustive. Certaines pièces ont été visiblement inspirées par le Purisme de Le Corbusier, par le Cubisme de Fernand Léger et d'autres peintres. Un grand nombre de chaises sont des réalisations artistiques d'une incroyable inventivité et un peu « fofolles », comme la Chaise de motard pour enfants d'Amadou Fatoumata Ba, la Chaise de serpent à double tête de Niki de Saint Phalle, Storm Chair de Stephen Richards ou encore celle faite de fil de fer barbelé d'Arik Levy, ces deux dernières dignes des tortures de l'Inquisition. Même les enfants s'amuseront beaucoup, et c'est voulu par son concepteur, le célèbre metteur en scène américain Robert Wilson, en parcourant cette exposition ludique. D'autres créations, bien que très modernes, voire audacieuses, sont plus « sages » et donc utilisables. Ainsi, pour n'en donner qu'un exemple, Poly-COR Chair (1968) de Luigi Colani, en polyester renforcé de fibres de verre. La deuxième salle, Medium Space, privilégie les formes droites et épurées, telle la



Robert Wilson, Amadeus Chairs *The Magic Flute*, 1991 dans l'exposition « A Chair and You »

© Lucie Jansch



Robert Wilson

© Yiorgos Kaplanidis

très sobre Glass Chair de Shiro Kuramata, au superbe design contemporain. Un espace annexe, prévu notamment pour des activités de création enfantines et scolaires, contient aussi un petit ensemble de chaises allant du « botte-cul » des vachers à celle en plastique des années 1950 et illustre l'histoire de la chaise à travers l'histoire. On est invité à s'y asseoir...

Ensuite on passe à une troisième salle intitulée Dark Space, où l'on est plongé dans une salle sombre. Des projecteurs mettent en valeur



Choi Byung-Hoon, Afterimage 01-105, 2001
Simili cuir noir, acier inoxydable, granit, pièce unique, 99 x 55 x 195 cm

Collection Thierry Barbier-Mueller © Patrick Goetelen



Alessandro Mendini, Pavonia, 1993
Bois laqué, tissu, Édition 6/12, Design Gallery, Milan, 92 x 102 x 79 cm

Collection Thierry Barbier-Mueller © Patrick Goetelen

des pièces parmi les plus importantes de la collection, à l'instar de PP Street de Tom Price en polypropylène, qui semble faite de cristaux de neige. Nous ne révélerons pas le contenu de Kaleidoscope Space, qui plonge le visiteur dans une atmosphère tout simplement magique.

Avant de visiter cette exposition, on n'aurait jamais pensé que ce meuble qu'on utilise tous les jours puisse susciter des créations aussi diverses qu'originales, magnifiquement mises en valeur par une scénographie exceptionnelle. N'hésitez pas à y emmener vos enfants et petits-enfants et, pour les enseignant-e-s, vos élèves !

■ Pierre Jeanneret

« A CHAIR AND YOU », MUDAC,
PLATEFORME 10, LAUSANNE.
JUSQU'À FIN FÉVRIER.

À la découverte de l'art ukrainien menacé par la guerre

On ne peut pas dissocier cette exposition de la situation politique et militaire actuelle de l'Ukraine. Pour la quatrième fois dans son histoire, le Musée d'Art et d'Histoire de Genève (MAH) joue son rôle d'institution refuge. Ce fut déjà le cas en 1939 avec les tableaux du Musée du Prado à Madrid, en 2007 avec des biens archéologiques provenant de Gaza, enfin en 2017 en exposant des pièces syriennes, yéménites et libyennes, saisies dans le cadre de la lutte contre le trafic illicite d'œuvres d'art lié aux conflits armés. La Ville de Genève et le MAH ont donc organisé en urgence l'envoi d'un camion pour Lviv, avec des centaines de caisses pour transporter des œuvres en toute sécurité et les mettre à l'abri. On peut d'ailleurs voir un certain nombre de ces caisses au sous-sol du Musée Rath.

Elles sont là pour nous rappeler le contexte particulier de cette exposition.

Celle-ci comprend une cinquantaine d'œuvres provenant de la Galerie nationale d'art de Kyiv. Elles ont été réalisées au XIX^e et au début du XX^e siècle, et sont centrées sur le passage du crépuscule à l'aube, ce qui a un sens évidemment symbolique : lutte entre la lumière et les ténèbres, victoire du jour sur la nuit. L'Ukraine ayant eu des frontières mouvantes, à la jonction de l'Empire austro-hongrois, de la Pologne et de la Russie, son art se ressent donc de plusieurs influences étrangères et de multiples courants, telles que le romantisme, l'académisme, le symbolisme, le réalisme ou encore l'impressionnisme...

Une salle est consacrée à l'art religieux (la Galerie de Kyiv possède une collection



Wilhelm Kotarbinsky (1849-1921)

Satyre, sd

Huile sur toile

© Galerie nationale d'art de Kyiv, photo : Serhiy Trytynychenko

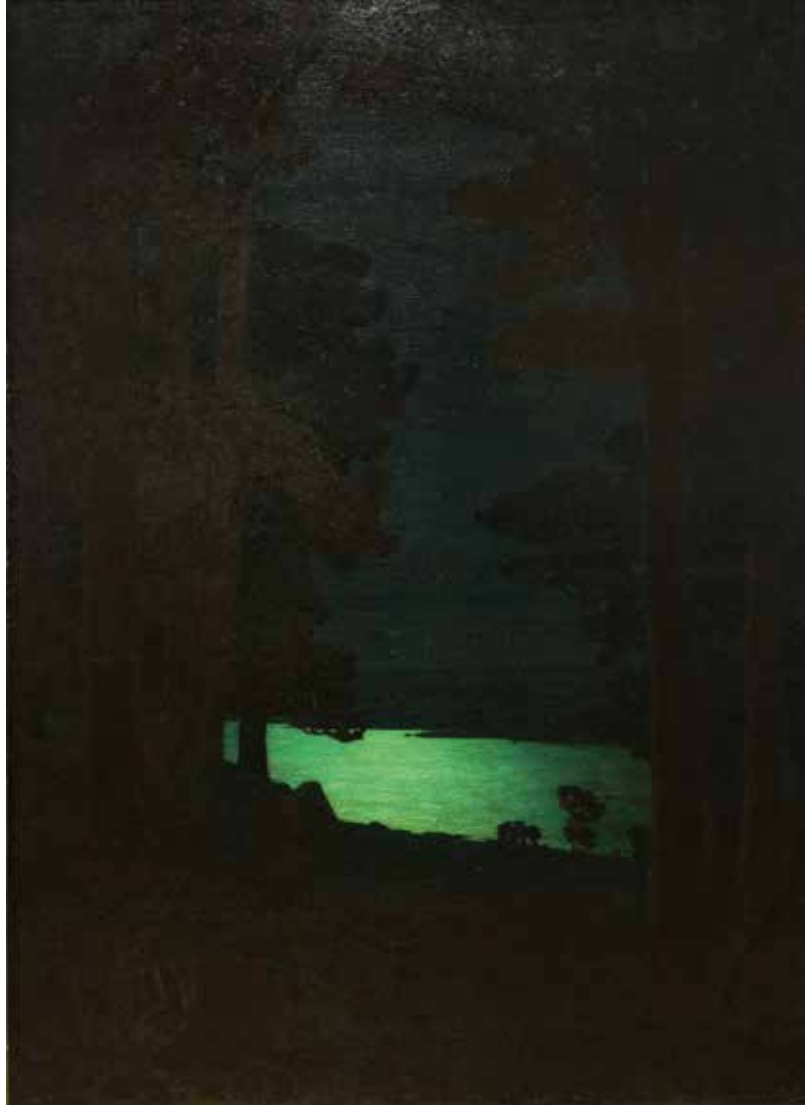
Arkhyp Kuindzhi

(1841-1910)

**Nuit au bord du fleuve
Don, 1882**

Huile sur toile, 165 x
116 cm

© Galerie nationale d'art de Kyiv, photo : Mykhailo Andreyev



importante d'icônes qui ne figurent cependant pas ici). Les meilleures toiles attestent du legs des arts byzantin et russe. Illia Repin, en peignant en 1887 dans *Une nonne* sa cousine Emilia, dont seul le visage émerge vraiment de l'ombre, décrit l'atmosphère de dévotion religieuse et d'ascétisme d'un monastère orthodoxe. D'autres en revanche sont moins convaincantes par leur côté un peu saint-sulpicien, ou dans le goût discutable du

préraphaélisme anglais du XIX^e siècle... De manière générale, on relèvera la propension de l'art ukrainien pour les teintes sombres, certes en rapport avec le titre de l'exposition. Ce sont les toiles laïques qui entraînent le plus l'adhésion. Par exemple *Dans le jardin le soir* de Rafael Levitsky, tableau étonnant où seuls se détachent, au centre, les bustes de personnages éclairés par une lampe à pétrole. Cela fait un peu penser aux œuvres de



Julius von Klever (1850-1924)

Crépuscule d'hiver, 1885

Huile sur toile

© Galerie nationale d'art de Kyiv, photo : Mykhailo Andreyev

Georges de la Tour, célèbre pour ses éclairages à la bougie. Il faut noter le fait que plusieurs artistes ukrainiens ont voyagé à l'étranger, comme Ivan Aivazosky, qui a assisté en 1869 à l'inauguration du canal de Suez. Il en a rapporté une belle *Scène de vie au Caire* au crépuscule. D'autres ont visité Paris ou l'Italie. Les tableaux les plus originaux sont ceux consacrés à la nature et aux paysages ukrainiens. En particulier l'admirable *Crépuscule d'hiver* de Julius von Klever (1885), qui montre des isbas sur les bords d'un lac gelé. Il se rapproche de la peinture scandinave, par sa sensibilité à la saison hivernale, à la neige et au soleil rougeoyant du couchant. Un dernier mot sur l'étonnante *Nuit au bord du fleuve Don*, d'Arkhyt Kuindzhi, où l'artiste se joue de manière stupéfiante du reflet de la lune sur les eaux. Si l'on sait que la toile présente un paysage qui se situe près

de la ville de Marioupol, dont on entend hélas beaucoup parler aujourd'hui, le tableau prend une résonance particulière.

L'exposition genevoise, certes d'intérêt inégal, permet donc de découvrir une production artistique à la fois tributaire des influences extérieures et proche de l'âme profonde des grandes plaines ukrainiennes.

■ Pierre Jeanneret

« DU CRÉPUSCULE À L'AUBE. COLLECTION DE LA GALERIE NATIONALE DE KYIV », MUSÉE RATH, GENÈVE. JUSQU'AU 23 AVRIL 2023 (ENTRÉE LIBRE), SE RENSEIGNER SUR LES JOURS ET HEURES D'OUVERTURE.

BLOUSE BLANCHE ET ENCRE NOIRE

S'intéresser à l'histoire du patient : Une aide à une prise en charge efficiente

Aujourd'hui j'ai envie de vous raconter trois histoires qui m'ont été rapportées récemment. La première concerne un jeune homme bien formé et ayant une place de travail jusqu'à récemment, mais qui s'est mis à consommer des drogues dures et a finalement été hospitalisé à cause d'une décompensation psychotique sévère : il a été bien pris en charge pendant trois semaines et devait aller dans un centre spécialisé pour quelques mois pour éviter une rechute, ce qu'il avait accepté. Mais il n'y avait pas de place et donc il a été « libéré » de l'hôpital sans suivi psycho-social clair et considérant qu'il pouvait rentrer chez lui, son état psychique ne nécessitant plus de séjour stationnaire. On l'aviserait quand une place en institution serait disponible.

La deuxième concerne une personne de plus de 75 ans, connue pour un tabagisme important, avec quelques ennuis cardiaques datant d'il y a quelques mois ayant nécessité la pose d'un stent sur ses artères coronaires et qui malgré tout continuait à s'essouffler rapidement ne pouvant pratiquement plus marcher qu'au plat. Un pneumologue a déterminé qu'une bronchoscopie pouvait aider à comprendre mieux l'origine des symptômes et peut-être à proposer une meilleure prise en charge. Cet examen, qui nécessite une courte anesthésie, s'est fait en ambulatoire, comme c'est le cas le plus souvent, mais dans les heures qui ont suivi, la personne a fait un malaise et a dû être hospitalisée en urgence.

La troisième concerne un nonagénaire qui est suivi depuis peu par un nouveau médecin de famille, celui qui le connaissait bien ayant pris sa retraite. Il est vrai qu'il « va bien », vivant seul, se cuisinant ses repas, sortant régulièrement et ayant une vie sociale encore assez riche. Mais la vie de tous les jours reste celle de ses nonante ans, avec ses douleurs,

ses lenteurs, ses « petites difficultés » qui encrassent la vie comme le fait de vivre au deuxième étage sans ascenseur, d'avoir besoin d'un rolateur pour se déplacer à l'extérieur et j'en passe. Début novembre, lors d'une visite prévue, son médecin le félicite de ses résultats de laboratoire et d'aller si bien et ne lui fixe un nouveau rendez-vous que dans six mois.

Qu'est-ce que ces histoires ont en commun. Chacun des patients a eu accès aux soins auxquels il avait besoin sur le moment, sans délai d'attente dans la prise en charge et aucun ne s'est plaint. Et si l'on suit les algorithmes si prisés de nos jours, on ne verrait pas de failles évidentes. Les pathologies ont été analysées et traitées en suivant des protocoles bien établis. Et pourtant, il me semble que dans les trois situations, il a manqué aux soignants de s'intéresser à l'histoire du patient et peut-être d'adapter la décision médicale à des contingences psycho-sociales individuelles.

Dans le premier cas, le jeune homme avait détruit son appartement dans une bouffée délirante et n'avait plus de chez-soi : où a-t-il trouvé du refuge ? Personne ne s'est préoccupé de cela et c'est dans le milieu qu'il fréquentait avant qu'il a trouvé où dormir. Il a repris sa consommation illicite... jusqu'à sa prochaine hospitalisation ! Il semblerait que s'il n'y avait pas de place dans une institution spécialisée, un appartement protégé, qui permet un suivi étroit, aurait probablement permis une transition plus adéquate. Mais cela se construit depuis l'hôpital et souvent prolonge le séjour alors que la pression pour le raccourcir est omniprésente dans le monde hospitalier.

Dans le deuxième cas, il me semble y avoir suffisamment de facteurs dits de risque pour admettre que la bronchoscopie aurait mérité une hospitalisation courte. Mais là aussi, les pressions pour éviter de « surcharger »

l'hôpital font que l'on pratique de plus en plus de gestes techniques ambulatoires. C'est parfaitement légitime dans l'immense majorité des situations, sauf que, comme soignants, il ne faut pas que cela devienne une routine, mais une indication analysée finement pour chaque patient.

Dans la troisième situation, donner rendez-vous six mois plus tard à une personne largement nonagénaire, même si elle va bien, me semble un manque de compréhension des besoins à cet âge-là. La visite chez le médecin ne doit pas être seulement centrée sur la santé somatique, mais doit aussi permettre d'évaluer l'autonomie qui peut changer rapidement : savoir où il vit, comment il continue à sortir, à s'alimenter, à faire ses achats, à vérifier si les aides qu'il a suffisent, et cela mérite, me

semble-t-il, des rencontres régulières pour mieux accompagner le patient et pour avoir un lien qui permettra peut-être aussi d'être plus efficace et écouté si des décisions douloureuses doivent être prises. C'est comme si moi, qui suis pédiatre, je voyais un nourrisson d'un mois et comme il va bien je proposais de le revoir à sept mois : c'est faire fi de tout ce qui peut se jouer, à ces âges, en six mois !

La médecine centrée sur le patient, c'est aussi cela et c'est ce qui devrait être la richesse de notre métier : on l'oublie trop dans notre système de soin, pour performant qu'il soit.

■ Dr Bernard Borel, pédiatre FMH

Article paru dans le *Courrier* du 9 décembre 2022

Blouse blanche - Témoignage

La résection transurétrale de la prostate : deux patients témoignent

Avertissement

Cet article n'a pas la prétention d'être un raccourci évitant de passer par la case « consultation d'un urologue ». Il constitue simplement un témoignage positif de patients satisfaits.

Contexte

L'âge venant, les hommes connaissent assez systématiquement une modification de leur miction avec diminution du débit et vidange imparfaite de la vessie. Il ne faut pas attendre des difficultés comme des infections ou la multiplication des réveils nocturnes pour uriner, voire même de pertes incontrôlées pour consulter. Souvent ce phénomène est dû à une augmentation, souvent bénigne, du volume de la prostate. Si cela est avéré, une des solutions, si des médicaments adaptés ne suffisent pas, est une intervention chirurgicale.

L'opération

Elle consiste en l'ablation de l'adénome (milieu) de la prostate en laissant intacte la périphérie à l'aide d'un résecteur enfilé dans l'urètre (pas de scalpel et de cicatrice). Elle nécessite une narcose partielle. Elle dure une bonne heure et lorsque le patient est ramené en chambre il est déjà doté d'une sonde à double canal qui injecte de l'eau salée dans la vessie et la récupère avec les saignements résiduels. En 48 heures, c'est ainsi plus de 30 litres de liquide qui sont utilisés ; à la fin la couleur rouge due au sang n'est plus que légèrement rosée. Une fois la sonde retirée, le patient peut regagner son domicile et reprendre une miction normale (mobilisation hospitalière entre 3 et 5 jours). Après quelques jours, il ne reste aucune trace de sang dans les urines. Une semaine de repos et une période de 3 semaines où l'on évite les chocs (ne pas

courir), le vélo, les charges lourdes (sacs de commissions), les rapports sexuels et c'est fini !

Les résultats

Le témoignage de 2 hommes de plus de 70 ans ayant fait l'opération cet automne est clair : « j'ai regagné 20 ans, je pisse comme un jeune, j'arrive à passer une nuit sans me relever, etc. ».

Alors, Messieurs, n'hésitez plus, si vous estimez que votre miction n'est pas confortable, consultez un urologue et allez-y.

AVIVO VAUD

ADRESSES DES SECTIONS

Section du **Chablais Vaudois**

Bernard Borel, président ad intérim
Rue Krafft 1, 1860 Aigle, Tél. 079 500 22 64
Courriel : borel.held@bluewin.ch.

Section de **Lausanne**

Place Chauderon 3, 1003 Lausanne
Administration : Tél. 021 312 06 54
Courriel : bureau@avivolausanne.ch
Service social : Tél. 021 312 06 54
Courriel : social@avivolausanne.ch.

Section de **Morges**

Eric Voruz, président
Ch. de la Grosse-Pierre 11, 1110 Morges
Courriel : eric.voruz@bluewin.ch

Section de **Nyon et environs**

Secrétariat : 90, Route de St-Cergue, 1260
Nyon, Tél. 022 361 15 14 ou 022 361 52 70
CCP 12-6386-7.

Section d'**Orbe et environs**

Case postale 5, 1350 Orbe
Tél. permanence 079 860 60 62
Courriel : avivo-orbe@bluewin.ch.

Section de **Renens**

Case postale 630, 1020 Renens,
Tél. 021 636 40 33,
Courriel : avivorenens@bluewin.ch.

Section de **Sainte-Croix**

Luigi Vanetta
Rue de la Promenade 11, 1450 Sainte-Croix
Tél. 024 454 45 65
Courriel : luigi.vanetta@bluewin.ch.

Section de la **Vallée de Joux**

Bernard Walter, Président
Rue Paul-Golay 16, 1341 l'Orient
Tél. 079 657 27 62.

Section de **Vevey et environs**

Case postale 45, 1800 Vevey.

Section d'**Yverdon-les-Bains et environs**

Rte de la Robellaz 14,
1417 Essertines/Yverdon
Tél. 079 360 77 97
Courriel : avivo.yverdon@gmail.com

Prochain délai de rédaction: 7 mars

COURRIER DE L'AVIVO

Revue destinée à toutes celles et tous ceux qui bénéficient ou vont bénéficier des prestations AVS/AI. Organe officiel de l'AVIVO Vaud, paraît six fois l'an.

Abonnement pour non-membres : Fr. 12.-

Abonnement de soutien : Fr. 18.-,
CCP 10-12147-1, IBAN CH56 0900 0000 1001 2147 1

Coordinateur de rédaction :

Patrick Ernst, Chemin de la Clouterie 11,
1612 Ecoteaux. Envoi par courriel à
redaction@courrier-avivo.ch.

Administration, abonnements :

Mica Arsenijevic, Courrier de l'AVIVO,
Ch. du Pré des Cailles 10,
1323 Romainmôtier, 024 453 17 37
(répondeur) administrateur@courrier-avivo.ch.

Fichiers informatiques pour la publicité :

Envoi par courriel à publicite@courrier-avivo.ch

Editeur responsable : AVIVO Vaud,
Place Chauderon 3, 1003 Lausanne,
info@avivo-vaud.ch.

Impression : CopyPress Sàrl à Puidoux.

Site Internet : www.avivo-vaud.ch.

Comité de rédaction : Michel Guenot, président,
Andrea Eggli, vice-présidente, Mica Arsenijevic,
Pierre Butty, Pierre Jeanneret, Christian Rapin,
et Bernard Walter.

Relecture : Daniel Guélat.

AVEC NOS SECTIONS

Section d'Orbe et environs

L'AVIVO fête l'avent

Plus de 170 membres de la section Orbe et environs étaient au rendez-vous en toute convivialité pour le traditionnel repas de Noël. Un Casino bourdonnant, où congratulations et papotages étaient de circonstance.

Un plaisir évident de renouer entre amis cette amitié qui règne à l'AVIVO, d'entretenir le réconfort dans ces périodes sociales difficiles. Les invités du jour, Jean-Marc Bezençon et Serge Berthoud municipaux, ont porté le salut des autorités urbigènes.

Michel Guenot représentant de AVIVO Vaud s'est exprimé entre autres sur le devoir de la centrale. Ont été félicités 23 membres jubilaires de 80 ans, 90 ans et plus, ainsi que les membres honoraires présents, Gaby Dupraz et Henri Perrenoud.



Une journée festive pour oublier un tant soit peu les contraintes quotidiennes et apprécier le moment présent.

Un plaisir sans cesse renouvelé à cette amicale rencontre empreinte de la fibre de Noël.

■ Alain Michaud



Section de Morges

Repas de fin d'année

Mercredi 7 décembre, nous avons eu notre repas de fin d'année dans la belle salle (Belle Époque) du restaurant du casino à Morges.



Nous avons dégusté un excellent repas. 65 convives ont participé. Éric Voruz nous fait un petit discours de bienvenue et nous présente les invités. Madame Chesaux AVIVO Vaud, Madame Laure Jatton, municipale à Morges, Monsieur Pascal Martin, vice-président du Conseil communal, Monsieur Nicolas Pérélyguine pour Espace Prévention, Madame Gutknecht Sabrina et Monsieur Cornay Gaston pour l'Union Nautique.



Les rencontres entre membres de la section et représentants des autorités communales sont utiles et conviviales. Une belle journée.

■ Pierrette Spack

La section de Morges projette les courses suivantes pour 2023

Bex : Mine de sel
Musée de l'orgue à Roche
Visite de Besançon
Le lac de Champex
Sortie à Salvan avec grillade
Chambéry
Brisolée
Repas de fin d'année.

Section de Renens et environs

Un magnifique repas de Noël

Le 11 décembre nos membres étaient de nouveau rassemblés pour célébrer notre repas de Noël à la salle de spectacles de Renens. Après avoir installé et dressé les tables avec les bénévoles dévoués, les membres de la section commencent à arriver et à prendre place, émerveillés par les jolies décorations. Place aux discours de notre présidente ainsi que du syndic de Renens accompagné de toute la Municipalité et du Président du conseil communal. Un apéritif attendait nos hôtes, suivi du repas pris dans la joie et l'amitié par 190 invités. Puis vient le moment des festivités. Nathalie, de Move2be, accompagnée de nos adeptes à la gym douce, ont préparé les danseurs à une mise en jambes. Notre musicien Jean Baumat a suivi par





l'exécution de rythmes entraînant les danseurs et danseuses jusqu'en fin d'après-midi. Merci aux bénévoles et au comité dont l'organisation a fait que la fête soit belle.

- Marie-France Marteau et Ernest Boget

La section de Renens annonce ses sorties en 2023

Mercredi 15 février 2023

Sortie cinéma à Cinétoile Malley

Séance à 15h. Nous choisissons un film à

l'affiche ensemble. Fr. 13.- pour 10 personnes + transport.

Inscription obligatoire au 078 605 94 82.

Mercredi 15 mars 2023

Visite guidée au château de Chillon

Rendez-vous à la gare de Renens à 12h55 voie 3. Visite guidée + entrée + transport demi-tarif Fr. 32.- Plein tarif ajouter Fr. 5.- pour le transport.

Inscription obligatoire 078 605 94 82

Mercredi 12 avril 2023

Rencontre des tulipes à Morges au Parc de l'Indépendance

Rendez-vous à la gare de Renens à 13h45 voie 2. Demi-tarif Fr. 5.- Plein tarif Fr. 8.-.

Inscription obligatoire 078 605 94 82

Mercredi 10 mai 2023

Sortie au Parc des jardins d'Iris de Vullierens

Rendez-vous à la gare de Renens 12h45. Trajet Renens Morges en train, puis en bus. Pause-café aux jardins. Fr. 20.- Entrée et transport avec demi-tarif.

Inscription obligatoire 078 605 94 82.



Section de Renens : une section dynamique et unie avec quarante-quatre participants pour une belle équipée!

Bordeaux et ses environs

Longtemps Bordeaux, dont l'importance économique avait décliné depuis la fin du XVIII^e siècle, passait pour une ville grise et tristounette. Grâce à deux maires dynamiques, Jacques Chaban-Delmas puis Alain Juppé, elle a retrouvé tout son lustre! Le port désaffecté sur la Garonne, avec ses grues et ferrailles rouillées, a été transformé en un magnifique quai, qui fait la joie des promeneurs, joggeurs, cyclistes et autres trottinettistes... Cette métropole du Sud-Ouest (la sixième ville de France par sa population avec les 900 000 habitants de son agglomération) vaut donc

quelques jours de visite. Et cela même si l'on n'est pas un adepte de la Dive Bouteille, qui a conféré à Bordeaux sa célébrité.

Nous recommandons pour commencer de se balader dans le centre, avec ses élégants édifices datant du siècle des Lumières, et qu'aucun vilain gratte-ciel incongru ne dépare. L'immense cathédrale Saint-André offre un bel exemple de gothique rayonnant et possède un curieux clocher séparé du corps principal de l'édifice. Puis on ne manquera pas la visite de l'intéressant Musée d'Aquitaine. On y apprendra tout sur le passé de la ville, depuis



La Place de la Bourse se mire dans l'eau



Bordeaux, le Grand Théâtre

l'époque romaine jusqu'à nos jours, en passant par les temps où la province était anglaise, grâce au mariage d'Aliénor d'Aquitaine et du roi d'Angleterre en 1152, avec un accent particulier mis sur le XVIII^e siècle. Et cela sans oublier ses zones sombres, notamment la traite des « nègres ». Le musée contient un monument émouvant : le cénotaphe de Montaigne, ce grand auteur qui fut maire de Bordeaux, et qui prônait la tolérance en pleine furie des guerres de religion. C'est l'un des « trois M », avec Montesquieu et Mauriac, deux autres illustres écrivains bordelais.

La plus belle place de Bordeaux est la superbe Place de la Bourse, bâtie sous Louis XV, avec ses bâtiments harmonieux qui en font un petit Versailles. Ils sont sublimés par le miroir d'eau créé en 2006, dans lequel l'architecture se reflète, donnant des effets saisissants. Depuis là, et tout en longeant les quais de la Garonne, on découvre les anciennes portes de la ville. La plus intéressante, médiévale, est la Porte

Cailhau : ce serait une déformation du mot « caillou », qui servait à lester les navires. Le paradoxe est que le grand port de Bordeaux se situe à 90 kilomètres de la mer ! Il offrait donc un abri parfait aux bateaux, contre les tempêtes et les flottes ennemies. Autre lieu fort sympathique, la place qui entoure l'église



Villa Second Empire à Arcachon

VOYAGE

Saint-Michel. À l'instar de toute la ville, elle offre une abondance de terrasses où il fait bon s'arrêter. On a l'impression que les Bordelais sont des gens calmes, aimant la vie et qui en profitent pour déguster leurs grands vins, mais jamais avec excès.

Toute la ville ancienne peut fort bien se faire à pied. Par ailleurs, le réseau de transports publics, avec ses trams ultramodernes, est performant. Une autre balade nous mène au Grand Théâtre avec ses colonnades, de style résolument néoclassique, également construit au XVIII^e siècle sur l'ordre de Louis XV. Et de là, on peut se rendre à l'Esplanade des Quinconces, au centre de laquelle se trouve un monument pas très beau, mais historiquement intéressant, à la mémoire des Girondins, ces révolutionnaires relativement modérés guillotins par Robespierre en 1793.

La grande attraction touristique actuelle de Bordeaux est la Cité du Vin. Si l'architecture extérieure, en verre et en aluminium, est saisissante, le contenu ne nous a pas entièrement convaincus. Basé sur le « tout numérique », il offre certes un panorama exhaustif de toute la viticulture et du vin, mais la pléthore d'images finit par saouler... Non loin de là, bien que pas très facile d'accès, une curiosité : l'ancienne base de sous-marins construite entre 1941 et 1943 par les Allemands, ou plutôt par des milliers de républicains espagnols réquisitionnés de force. Ces colossaux bassins et monceaux de béton (9 mètres d'épaisseur pour la toiture, ce qui la mettait à l'abri des plus grosses bombes) seraient vides et assez sinistres, s'ils n'avaient pas été transformés en espace culturel dédié à des spectacles audiovisuels. Nous y avons



Le pont de pierre sur la Garonne

vu une assez belle évocation de Venise la Sérénissime.

Deux excursions près de Bordeaux

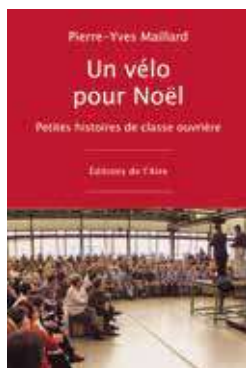
Pour visiter Saint-Émilion, nom de l'un des plus fameux grands crus bordelais, nous avons pris un tour organisé. Celui-ci nous a permis de parcourir la jolie petite cité médiévale. Avec son « église monolithe », en fait creusée dans une colline calcaire. Cela ressemble un peu à ce que l'on a pu voir en Cappadoce, mais en beaucoup plus grand ! Hélas, la riche décoration intérieure n'a pas résisté aux guerres de religion et à la Révolution française. Cette visite fut bien sûr suivie par celle d'une cave et une dégustation de deux crus d'années différentes, dont on a pu sentir et goûter les différences...

Quant au célèbre bassin d'Arcachon (réputé pour des huîtres !), il est beaucoup plus facile d'en faire le tour en voiture. Mais si l'on se « contente » de la localité d'Arcachon seule, le train offre une excellente solution. L'histoire de cette station de villégiature est en soi intéressante. La mode d'Arcachon fut lancée dès 1857, sous Napoléon III, par les frères Pereire, qui ont joué un rôle important dans le développement des chemins de fer sous le Second Empire. Longtemps, la cité fut un lieu de cure pour riches tuberculeux. D'étonnantes villas furent donc construites pour les loger, dans un style éclectique qui n'est pas sans charme. Cela va de

l'édifice néo-médiéval au « chalet suisse » (pour concurrencer les stations climatiques de nos Alpes) ! Un « petit train » permet d'en faire aisément le tour. Et bien sûr, on ne manquera pas, dans la journée, de s'offrir un bon repas de fruits de mer ou de poissons face à l'immense plage, plutôt déserte en ce début d'octobre où nous y étions, et face à la baie, où naviguent des voiliers qui semblent tout droit sortis d'un tableau de Monet...

■ Pierre Jeanneret





Pierre-Yves Maillard
Un vélo pour Noël
Petites histoires de
classe ouvrière

Vevey, Éditions de
L'Aire, 2022, 209
pages.

On connaît bien Pierre-Yves Maillard comme ancien conseiller d'État de 2004 à 2019, où il fut très actif dans le domaine de la santé et du système hospitalier vaudois, aujourd'hui comme président combatif de l'Union syndicale suisse. Avec son livre, on découvre ses qualités d'écrivain.

La première partie, souvent émouvante, est la plus personnelle. « PYM » n'a jamais renié ses origines sociales modestes, qui l'ont ensuite mené à l'adhésion au Parti socialiste et à la défense des déshérités. Il nous parle de son grand-père maternel, né dans la campagne fribourgeoise, région où sévit encore dans l'entre-deux-guerres une grande pauvreté, confinant parfois à la misère. Et c'est une véritable fresque sociale qu'il peint dans son livre : exploitation des « valets de ferme », trop nombreuses naissances, femmes mortes en couches, ravages de la tuberculose, toute-puissance du parti démocrate-chrétien conservateur et clérical. L'ouvrage regorge de détails authentiques qui donnent sa tonalité au récit, tel que l'éloge du « pain rassis », qui serait soi-disant le meilleur, enfants dormant à plusieurs dans le même lit, sur des matelas où on avait entassé des feuilles mortes, et j'en passe... « Je suis de ce monde du travail », écrit l'auteur, tant du côté ouvrier, par son ascendance paternelle, que du côté paysan. Le jeune Pierre-Yves apprend d'ailleurs

rapidement à conduire un tracteur. Sait-on encore aujourd'hui que les Fribourgeois émigrés dans le canton de Vaud protestant étaient l'objet d'une forme de xénophobie, se traduisant notamment par des plaisanteries sur leur « saleté » ? L'auteur nous met en garde contre le retour de la grande pauvreté en Suisse. Chacun a pu voir à Genève ces files interminables d'êtres humains dans le besoin, qui venaient chercher de la nourriture, et cela dans l'un des pays les plus riches du monde ! Le récit n'est pas misérabiliste, au contraire : « On est fier d'être ouvrier. Il y a une culture de la classe ouvrière. » Bien qu'ayant accédé à l'Université, Maillard ne croit « guère au potentiel révolutionnaire des sciences dites sociales. [...] Même les grandes révolutions ne prennent leur réalité que par les changements progressifs ». Petite allusion aux groupuscules « gauchistes » qui prennent plus de temps à analyser la société qu'à la transformer...

Le livre renferme aussi des lueurs d'espoir. Il y a par exemple des facteurs de rapprochement social, comme le football, que Maillard pratique depuis des décennies et auquel il voue une véritable passion. Ce sport collectif constitue une leçon de vie et de camaraderie, ce que ne sont pas les portables et tablettes numériques en train de devenir une sorte de drogue.

La deuxième partie de l'ouvrage, intitulée « Les combats », est tout aussi intéressante. Pierre-Yves Maillard y décrit, à l'aide d'exemples vivants, sa longue activité de secrétaire syndical de la FTMH. Il y évoque des fermetures scandaleuses d'entreprises bien portantes, et le licenciement collectif de salariés dont l'engagement professionnel avait été sans faille. Parmi les luttes ouvrières qu'il a accompagnées, citons celles qui concernèrent la Sapal, Veillon ou encore Novartis. L'ouvrage délivre une sorte de *vademecum* permettant de réussir une lutte ouvrière et syndicale. Et même s'il se veut « rouge », Maillard rend hommage à

la diligence de ses collègues libéraux-radicaux au Conseil d'État Leuba et Broulis pour sauver des entreprises vaudoises. En revanche, le lecteur n'apprendra pratiquement rien sur son activité de conseiller d'Etat. Sans doute est-il encore soumis à un certain devoir de réserve. Le livre se clôt sur deux chapitres particulièrement vivants, dont l'un, assez drôle, relate le match de foot entre des jeunes filles de la ville ouvrière de Renens et l'équipe des garçons du Rosey, l'établissement select réservé aux rejetons de l'élite sociale, qui vont subir une belle leçon de respect et d'humilité de la part de leur entraîneur! Enfin, on découvrira à la fin du livre le sens de son titre. Quelles que soient les convictions politiques de chacun, on trouvera beaucoup de plaisir, d'intérêt et d'enseignements à la lecture de cet opus narratif d'un homme engagé.

■ Pierre Jeanneret



Stéphane Durand
20 000 ans ou la grande histoire de la nature

Actes Sud, 2018, 240 pages.

Cette fois-ci il ne s'agit pas d'un roman, mais d'un texte scientifique... qui se lit comme un roman : celui de notre terre. Stéphane Durand dirige la collection « Mondes sauvages » chez Actes Sud. Il est biologiste et

conseiller scientifique des films de Jacques Perrin dont *Le peuple migrateur*, *Océans*, *Les Saisons*.

En six parties intitulées : 1. La France à l'âge de glace, 2. Le grand bouleversement, 3. La reverdie ou le retour de la forêt némorale, 4. Des rivières libres... 5. Des mers riches... 6. La grande régression, il emmène son lecteur dans des découvertes fondamentales. Après la période de glaciation, un grand bouleversement climatique a lieu et l'Europe qui était presque vide de plantes, d'arbres, d'animaux et d'hommes à cause des conditions de froid et de sécheresse se couvre lentement de forêt. Les arbres sont certes enracinés, mais leurs graines essaient, et à grande vitesse ils couvrent nos régions. Il y a 10000 ans le niveau des mers est monté de 120 mètres et une immense forêt a succédé à la steppe-tundra et les ingénieurs de la nature, peupliers, vers de terre, castors et autres magiciens sont entrés en action. Les rivières ont changé de cours, ont créé des prairies marécageuses et une vie fourmillante d'échanges entre l'eau et les arbres s'est amplifiée. Les poissons ont joué leur rôle, il suffit de penser à l'abondance de harengs qui sont à la base du capitalisme nord-européen avec la richesse de la ligue hanséatique. Ne dit-on pas qu'Amsterdam aurait été bâtie sur des arêtes de harengs? Quant au thon rouge, l'athlète de la Méditerranée, il a fait la richesse du Sud.

Et toute cette magnifique histoire pour arriver au moment où l'homme, éleveur et cultivateur, va saccager la forêt, polluer les rivières et vider la mer. Le don que la nature nous a fait devient un dû.

Cette passionnante histoire nous est contée avec vigueur et enthousiasme par ce naturaliste vulgarisateur dans une langue tout à fait abordable par les non scientifiques dont je suis.

■ Jean-Daniel Murith



Jacques Pilet
Journaliste
Le souffle de
l'Histoire
Entretiens avec
Jacques Poget

Neuchâtel, Éditions
Livreo-Alphil, 2022,
336 pages.

Le journaliste Jacques Pilet nous propose un recueil passionnant d'entretiens avec son confrère Jacques Poget. Tous deux ont été, entre autres, rédacteurs à *24 Heures*. Mais nous n'allons pas entrer ici dans le détail de la brillante carrière de Pilet, qui a débuté au *Journal de Montreux*, pour passer par la *Feuille d'avis de Lausanne*, la *TSR*, le poste de rédacteur en chef de *L'Hebdo*, *Le Nouveau Quotidien* (deux journaux de qualité hélas disparus), les entreprises Edipresse et Ringier... L'auteur ne se complaît pas dans l'évocation de son riche parcours professionnel, qui n'est d'ailleurs pas l'aspect le plus intéressant du livre. Celui-ci en réserve bien d'autres !

Et notamment ses réflexions sur le monde et la Suisse. Jacques Pilet fut et reste un journaliste libre, au plein sens du terme. Si bien qu'il ne faut pas attendre de lui qu'il utilise le langage formaté et quasi officiel concernant par exemple l'Ukraine. Sans nier les crimes de l'armée de Poutine, il dégage les lourdes responsabilités de Kiev, et de son nationalisme effréné, dans la genèse du conflit. Il montre que le journaliste ne doit pas être habité par les passions collectives, mais porter un regard distant et objectif sur l'histoire présente. Là est sa liberté, de plus en plus menacée par le conformisme ambiant, voire par les réactions haineuses sur Internet. On appréciera aussi ses portraits, parfois cruels, parfois aussi laudateurs, des chefs d'État et hommes politiques suisses ou étrangers qu'il a pu rencontrer comme grand journaliste. On ne donnera ici pas de noms, les lecteurs

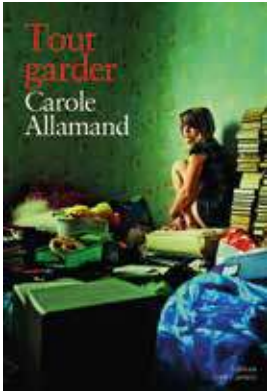
et lectrices les découvriront... Il dit aussi sa relation avec l'Allemagne, plus profonde et intime que celle qu'il entretient avec la France. Bonnes pages encore sur l'expansionnisme étatsunien depuis la guerre d'Indépendance, ou les relations entre Romands et Alémaniques. Jacques Pilet aime la Suisse, mais avec la dent dure. Il dénonce son autosatisfaction ronronnante pendant des décennies. Notre pays a échappé à la Seconde Guerre mondiale, pas seulement grâce au Réduit national, devenu une sorte de mythe patriotique, mais aussi par des compromis avec le Reich qui ont pu aller jusqu'aux compromissions. Il en est sorti économiquement enrichi et trop conscient de sa valeur. Si bien qu'on en est venu à oublier que les restrictions drastiques (eau, gaz, électricité), auxquelles sont confrontés d'autres pays, pourraient aussi un jour toucher à notre confort douillet. Pilet, qui est un Européen convaincu, pour des raisons à la fois affectives et rationnelles, est persuadé que la Suisse doit entrer dans l'Union européenne. À défaut de quoi elle risque de s'isoler complètement, tant sur les plans politique qu'économique, scientifique et culturel. Il plaide pour cette cause avec une conviction enthousiaste.

Le livre, souvent dérangeant, voire décoiffant, s'en prend aussi à un ultra-féminisme pour lequel l'écriture inclusive est devenue un combat prioritaire, ainsi qu'à certains sujets sociétaux qui font oublier, notamment dans les partis de gauche, les luttes sociales qui devraient être pour eux au premier plan. L'auteur ne porte pas non plus dans son cœur les groupes qui veulent la « décroissance », selon lui un caprice de riches méconnaissant la misère qui règne encore dans une grande partie du globe; elle est avide de progrès et de mieux-être.

Un dernier chapitre, plus intime, teinté d'émotion, mais avec une grande pudeur. Jacques Pilet y évoque sa famille, ses amis et amies, ainsi que le souvenir de son épouse trop tôt disparue, l'excellente photographe Simone Oppliger, venue du Jura bernois des ouvriers horlogers, qui lui a fait connaître un

autre milieu social et l'a ouvert aux arts. Certes, on peut ne pas partager les idées défendues par ce journaliste d'exception! Mais dans tous les cas, ses réponses aux questions de son confrère suscitent la réflexion et participent au libre débat démocratique, qui est l'une des forces de notre pays et doit le rester.

■ Pierre Jeanneret



Carole Allamand
Tout garder

Éd. Anne Carrière,
Paris, 2022.
183 pages.

La narratrice, l'auteure elle-même, Carole Allamand vit aux États-Unis où elle enseigne et, en ce mois de novembre 2012, elle vibre à l'élection d'Obama lorsqu'elle apprend par un téléphone de la médecin urgentiste, le décès subit de sa mère à Genève.



Départ donc dans la précipitation pour la Suisse où elle arrive le lendemain, elle qui avait été loin de cette mère pendant une bonne dizaine d'années sans autre attache que quelques rares appels téléphoniques et une visite de cette mère aux USA quelques années auparavant.

Carole Allamand va raconter, au rythme d'une sorte de journal intime, une semaine entre le 7 et le 16 novembre 2012 de découvertes surprenantes et d'interrogations. La surprise est totale et très déstabilisante lorsqu'elle comprend, dès l'entrée dans l'appartement, que sa mère était victime du syndrome de Diogène, que les lieux sont donc envahis, au point d'être inaccessibles d'objets et de déchets de tous genres. Curieuse expression d'ailleurs peu en rapport avec Diogène de Sinope et son tonneau qui ne devait pas contenir grand-chose. Corine Allamand préfère le mot de gardeuse car sa mère a tout conservé : des opercules de crème à café aux journaux en passant par tout ce qu'elle avait chiné aux puces de Plainpalais.

Vider l'appartement et répudier l'héritage vont occuper cette semaine dantesque, mais les interrogations sont nombreuses et au-delà de l'étude du syndrome des gardeurs, ce sont les relations entre fille et mère qui se trouvent questionnées, la mémoire familiale qui est traversée. Que faut-il garder de tout cela? Le titre du récit cache bien davantage que la longue liste à la Prévert des objets accumulés par cette femme élégante qui aimait le luxe.

Corinne Allamand enseigne la littérature française dans le New Jersey et vit entre les États-Unis et Aix-en-Provence. Elle a écrit quatre autres livres dont *Marguerite Yourcenar, une écriture en mal de mère*.

■ Jean-Daniel Murith



Mathieu Bezezi
Attaquer la terre et le soleil

Ed. Le Tripode 153 pages.

Ce court roman raconte la colonisation de l'Algérie au dix-neuvième siècle. Il met en scène un groupe de familles qui depuis le nord de la France et par voies fluviales vont arriver à Marseille pour embarquer, entassés et misérables, ivres du rêve d'un grand lopin de terre à cultiver au-delà de la Méditerranée. Les beaux discours des autorités les ont poussés à partir pour apporter les valeurs de la civilisation et de la chrétienté « Sainte mère de Dieu » dans cette terre barbare.

Arrivés dans la région de Bône sur un terrain hostile, parqués dans des tentes sous la protection d'un groupe de soldats, ils vont, petit à petit, construire leur village dans la peur des bêtes féroces, lions et hyènes, des autochtones tueurs d'enfants, dans les difficultés d'approvisionnement. Les militaires qui les entourent, commandés par un capitaine surexcité et d'une grande violence, commettent les pires horreurs au nom de la France et de la civilisation.

Entre rudes besognes et bains de sang pour les uns et les autres, c'est l'histoire de l'échec d'une famille et métaphoriquement d'un pays que conte Mathieu Bezezi dans une écriture âpre et d'une grande force en phrases qui se succèdent en courts alinéas avec de rares points finaux comme si le récit imposait un long souffle qui lentement s'épuisera.

Un roman fort comme une boisson solidement alcoolisée sur un sujet

assez peu mis en scène, sauf, à l'époque, pour magnifier l'épopée coloniale et chanter la gloire des armées et le travail magnifique des colons.

■ Jean-Daniel Murith

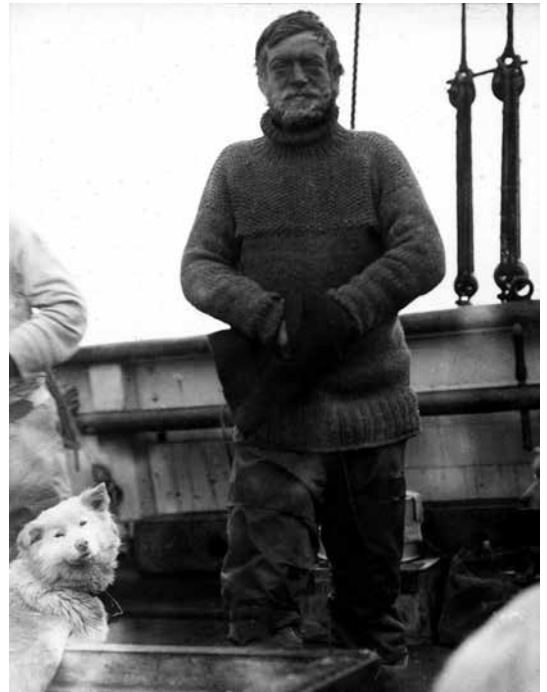


Sir Ernest Shackleton
(textes), James Francis (Frank) Hurley (photos).
L'Endurance 1914-1917.

Éditions Paulsen, Paris, 2022, 295 pages

Le journal de bord de Sir Ernest Shackleton lors de son expédition au pôle Sud vient d'être réédité, illustré par des dizaines de photos prises pendant l'expédition.

Cette fantastique odyssée, qui prévoyait de traverser l'Antarctique avec des traîneaux tirés par des chiens, fut cependant un échec complet du point de vue du but visé. Par contre l'aventure humaine décrite est époustouflante. Les 28 membres volontaires de l'expédition, embarqués sur l'Endurance (bateau en bois, à voile et à vapeur), reviendront tous vivants



Ernest Shackleton lors de l'expédition Nimrod

Photo Wikipédia

de deux ans de vie dans les glaces du Sud, sans aucun contact avec l'extérieur, assistant à la destruction de leur navire par les glaces, dérivant sur la banquise, rejoignant une île déserte, puis atteignant à 6 dans une baleinière un port norvégien de la Géorgie du Sud avant d'être ramenés en Angleterre. La description de la vie de ce groupe est un vrai roman d'aventures.

Il faut noter que l'épave de l'Endurance vient d'être retrouvée par trois mille mètres de fond à 6 km du point où le bateau avait été englouti dans les flots.



Jack Kerouac
L'océan est mon frère

Du monde entier
Gallimard Paris,
2022, 203 pages.

■ Raymond Durussel

Deux inédits :



Louis-Ferdinand Céline
Guerre

Gallimard Paris,
2022, 184 pages.

250 feuillets manuscrits ont été redécouverts récemment et font l'objet de la présente édition. Ils sont un premier jet écrit à la main que l'on arrive bien à replacer dans l'œuvre de Céline. L'auteur, dont on est habitué au langage pour le moins très direct, apparaît là dans toute sa violence et son langage cru à tel point que l'éditeur a cru bon de devoir produire 5 pages de lexique sur le langage populaire et militaire de l'époque.

Le récit évoque l'arrivée d'un blessé du front dans les hôpitaux de premiers secours près du front. L'horreur de ce qui s'y passe est décrite sans ménagements.

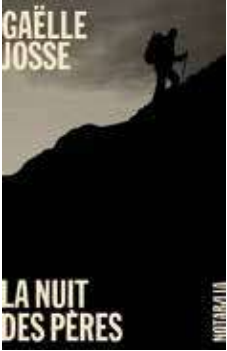
■ Raymond Durussel

L'auteur culte de « Sur la route » n'a jamais terminé ce petit roman qui est de la même veine. Un professeur décide de tout quitter pour suivre un matelot en train de griller ses derniers dollars qu'il a accumulés lors d'un précédent voyage en menant une bastringue pas possible.



Les deux se retrouvent en bord de route pour aller chercher, en auto-stop, un nouvel engagement dans un port. Ils se font engager et montent sur le navire... Imaginez la suite.

■ Raymond Durussel



Gaëlle Josse
La nuit des pères

Notabilia 2022,
173 pages.

Après *Le dernier gardien d'Ellis Island* en 2014, *Une longue impatience* en 2018 ou encore *Une femme en contre-jour* en 2019, Gaëlle Josse, dans un court roman très fort, raconte une histoire familiale qui résonnera chez de nombreux lecteurs et lectrices.

Isabelle, cinéaste des grands fonds marins, longtemps éloignée de son père et récemment veuve de son mari Vincent, victime d'un accident de plongée dont elle se sent responsable, répond à l'appel de son frère pour retrouver ce père si craint qu'elle l'a fui, et qui est en train de perdre la mémoire.

Toute l'enfance d'Isabelle est marquée par le rejet au profit d'Olivier le frère, le protégé de la famille. Isabelle, elle, était à la traîne, ne parvenait pas à suivre son père, guide de montagne, dur à l'effort, impitoyable. Elle

ne recevait guère d'affection et beaucoup de critiques et surtout ne comprenait pas l'attitude si dénigrante de celui qu'elle aurait pu admirer.

La rencontre, initiée par Olivier, est donc crainte et c'est avec anxiété qu'Isabelle remonte vers les montagnes de son enfance pour tenter de comprendre qui est ce père et pourquoi il s'est montré si injuste.

Le vieil homme parlera enfin et racontera sa guerre d'Algérie, celle des jeunes propulsés dans la violence source de tant de malheurs à l'époque et qui l'aura marqué à vie.

La nuit des pères est celle de leur absence pour Isabelle et celle des cauchemars pour toute une génération de jeunes appelés.

En cinq actes comme ceux d'une tragédie et dans une écriture fluide,

Gaëlle Josse raconte une histoire âpre qui renvoie le lecteur à ses propres

interrogations sur les relations familiales, sur la vieillesse et la maladie et surtout sur la mémoire.



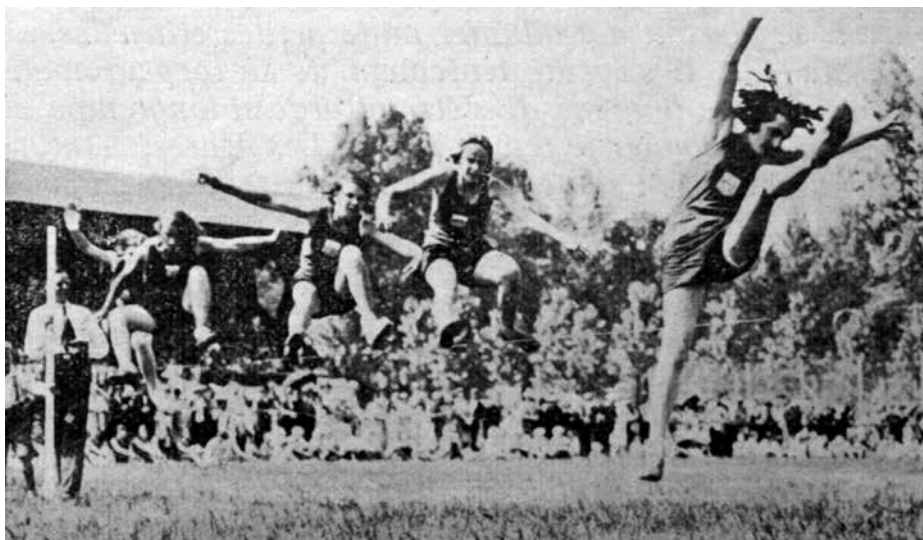
■ Jean-Daniel Murith

Les débuts de la gymnastique féminine

L'histoire de la gymnastique féminine est moins ancienne que celle des hommes. Cela tient évidemment à la place assignée aux femmes dans la société. Qu'elles aient été reléguées dans des tâches ménagères individualisées et/ou travailleuses dans les champs et les usines, elles étaient de fait privées des possibilités de réunions offertes aux hommes, devant entre autres assurer au domicile l'éducation et la surveillance des enfants. La gymnastique masculine est née en bonne partie de la volonté de former des hommes solides pour l'armée et s'est développée grâce à l'esprit des sociétés. On a mis du temps à s'aviser que les rôles attribués aux femmes nécessitaient tout autant une préparation physique. Leur donner la possibilité de développer leur sens social au sein de sociétés n'était pas à l'ordre du jour, jusqu'au XIX^e siècle (au moins). Pourtant, il y avait eu des précurseurs et notamment dans ce canton. Jean-Jacques

Rousseau avait imaginé une éducation globale avec des activités physiques ouvertes aux filles. Le chirurgien Jean-André Venel, créateur de la première école de sages-femmes de Suisse, à Yverdon en 1778, puis de la première clinique orthopédiste du monde à Orbe en 1780, avait publié en 1776 un « *Essai sur la santé et l'éducation médicale des filles destinées au mariage* » où il préconisait également de telles activités. Henri Pestalozzi avait inclus dans son système pédagogique des exercices corporels très systématisés, des jeux, sauts et exercices d'équilibre. On peut le considérer comme un pionnier de la gymnastique scolaire et les filles n'en étaient pas exclues.

Le Bernois Phokion-Heinrich Clais développe, dans la première moitié du XIX^e siècle, une méthode de gymnastique féminine douce, basée sur des principes médicaux, baptisée « *Callisthénie* (de mots grecs signifiant beauté et vigueur) ou *somascétique* (culture physique)



Saut en hauteur lors de la première journée romande féminine, en 1930 à Yverdon



La toute récente société locale « Perce-Neige » est invitée à défiler lors de la Fête cantonale masculine de La Tour-de-Peilz en 1914
(Documentation de GymVaudois)

naturelle », toute en souplesse, basée sur la danse, les exercices avec partenaires, sans dangers, sans matériel lourd donc très proche de la gymnastique suédoise, qui a très durablement marqué la gymnastique féminine. À l'époque où les premières sociétés masculines se créent et où la gymnastique entre à l'école primaire, on a donc chez nous les bases théoriques pour développer parallèlement la gymnastique féminine. Toutefois l'absence de nécessités militaires, la très faible scolarisation des filles, le port de corsets et l'impossibilité d'imaginer des tenues aussi légères que celle des gymnastes masculins, tout autant que la condition globale des femmes, font qu'il faudra attendre! Le régime radical vaudois d'alors est pourtant progressiste et promulgue l'école obligatoire pour les filles avec, à la fin du siècle, un enseignement de la gymnastique. Suivront, progressivement, des formations pour les institutrices au début du XX^e siècle. Pour ce qui est du sport non scolaire, les préjugés retardent encore davantage l'émergence de sociétés féminines. Le

sport reste un bastion masculin jusqu'aux premières décennies du XX^e siècle. Ainsi les Jeux olympiques n'admettent les femmes, à partir de 1900, qu'au compte-gouttes et dans des disciplines « adaptées à leur fragilité et à leur féminité » (voile, tennis, croquet,...). Le baron de Coubertin rappelle en 1912 que l'olympisme a pour but « *l'exaltation solennelle de l'athlétisme mâle avec l'internationalisme pour base, la loyauté pour moyen, l'art pour cadre et l'applaudissement féminin pour récompense* »!

On a peu d'informations sur les toutes premières sociétés féminines vaudoises, à Lausanne à la fin du XIX^e siècle, et c'est juste avant la Première Guerre mondiale que ces groupements se mettent à foisonner : Le Sentier (1912), La Tour-de-Peilz (1913). Suivent Orbe, Le Lieu, Bex, Pully... Elles sont souvent dirigées par des hommes; mais un premier cours de formation ouvert aux monitrices a lieu à Lausanne en 1915. Leur costume très pudique, le plus souvent blanc, leur inspire des noms de fleurs : « Perce-Neige »,



Exercices d'ensemble lors de la FCVG de 1923

« Edelweiss », « Anémone », « Muguet ». Après l'adoption de la robe fédérale courte, légère et bleue, dans les années trente, on aura des sociétés « Bluet » ou « Gentiane ». Des groupes de pupillettes (élèves) sont créés dans la foulée mais surtout à partir des années 1930.

Une « Association vaudoise de gymnastique féminine » (AVGF) regroupe ces sociétés en 1925 et leur permet de s'émanciper quelque peu des sociétés masculines, bien qu'elle ait été fondée et présidée par le Lausannois Ernest Hartmann, ancien président cantonal, romand et fédéral masculin. Avec l'Association fédérale de gymnastique féminine, elle fait perdurer une gymnastique « de maintien », qui intègre la musique mais délaisse les engins qui font la spécificité de la gymnastique masculine. L'athlétisme est pratiqué, notamment sous forme de courses d'estafettes, de même que les jeux de balle (balle par-dessus la corde, balle à la corbeille, puis basket et volleyball).

Les gymnastes féminines sont invitées dans les fêtes masculines, le plus souvent pour quelques démonstrations et pour des exercices d'ensemble. Elles organisent aussi leurs propres journées cantonales et romandes. À partir de 1932, des journées fédérales féminines sont organisées dans le cadre de certaines fêtes fédérales masculines, mais le week-end précédent. L'ASGF n'entre pas en matière sur des journées communes : « *Il est contraire à la conscience morale de la femme de se rendre à la fête en compagnie d'une foule de gymnastes*

masculins ; nous devons tenir compte de son psychisme au sens large » (ASGF, 1932). Les manifestations féminines ont très souvent lieu sur une seule journée, ce qui dissipe les craintes que provoqueraient des nuitées hors du foyer. Et surtout, ces réunions ne donnent pas lieu à des classements, individuels ou de concours de sociétés, si ce n'est parfois pour les courses d'estafettes et les tournois de jeux. L'esprit de compétition est considéré comme incompatible avec l'esprit féminin. Le féminisme n'a gagné que tardivement l'esprit des femmes gymnastes... Et plus tard que dans la plupart des pays d'Europe.

C'est pendant les années 60 que la compétition obtient droit de cité, progressivement et parallèlement à la mise en place du droit de vote féminin. Avec une différence notable : ce sont des hommes qui ont refusé, puis enfin accordé, le droit de vote ; ce sont des femmes qui ont freiné l'évolution de leur sport !

L'apparition de groupes mixtes (dans les associations masculines d'abord) vers 1980, puis les fusions des associations masculines et féminines, au niveau national (1985) et vaudois (2001) ont évidemment changé complètement la donne et la gymnastique actuelle est fortement marquée de l'empreinte féminine ; les gymnastes féminines représentent actuellement 70 % des effectifs de GymVaud et même davantage dans les compétitions !

■ Jean-François Martin

Rupture numérique... vraiment ?

Traditionnellement on considère que les personnes âgées subissent une rupture numérique. De plus en plus de gestes quasi quotidiens font aujourd'hui appel à l'informatique : prendre un billet de transport public, effectuer ses paiements, sans compter les applications permettant de garder le contact autrement qu'avec un téléphone : Courriel, WhatsApp, etc. Et pour tout ça les seniors sont souvent jugés comme incompetents et donc laissés pour compte.

Mais qu'en est-il vraiment ? Il y a effectivement des personnes âgées qui ne sont pas « connectées » et pour elles la situation devient de plus en plus difficile, tant notre société est « en ligne » aujourd'hui. Mais les statistiques officielles disent que cela ne concerne presque plus que les personnes de 80 ans et plus. Pour tous les autres, la pénétration dans le monde numérique est de plus en plus forte (près de 75 % d'internautes). C'est d'ailleurs une des conséquences positives de l'isolement de la COVID ces dernières années : les personnes âgées ont pu rompre leur solitude en s'engageant dans les contacts à distance (y compris par visioconférence), et ce faisant elles ont accédé petit à petit au monde numérique. La multiplication des services de « santé en ligne » a probablement aussi contribué à ce développement auprès des seniors.

Près de $\frac{3}{4}$ des 65 ans et plus utilisent actuellement le net, alors qu'ils n'étaient qu'environ 40 % seulement il y a 10 ans, et cela concerne aussi les moyens mobiles comme le smartphone ou les tablettes, passant de 31 % en 2014 à 68 % en 2020. C'est un saut considérable et c'est très réjouissant : cela montre que la majorité des seniors « restent dans le coup ».

Cependant, parmi les freins qui retiennent encore certaines et certains, l'apparente complexité de la chose (« Je ne suis pas née

avec les boutons », disait ma mère) et les difficultés d'apprentissage qui y sont liées, ou quelques craintes sur la sécurité des données semblent retenir l'emploi d'Internet. Malheureusement cela touche encore 400'000 personnes de tout âge en Suisse à ce jour, dont une part importante de seniors, et plus spécifiquement dans les maisons de retraite. Les études récentes montrent aussi que le niveau de revenu et la formation jouent aussi un rôle dans l'intérêt ou non pour le monde numérique.

Au final près de 40 % des personnes âgées considèrent qu'elles ont encore des difficultés à gérer les moyens électroniques, mais la plupart avouent que la numérisation en cours présente plus d'avantages que d'inconvénients et qu'il faut poursuivre ce progrès, certains allant même jusqu'à dire qu'ils ne peuvent plus concevoir leur vie sans le numérique.

Il y a donc bien encore une catégorie des personnes âgées qui n'utilisent pas du tout les outils électroniques actuels, mais globalement on voit que l'écart entre les seniors (65 ans et plus) et le reste de la société tend à diminuer massivement. Malgré cela les difficultés d'apprentissage pour cette tranche d'âge restent souvent encore un frein, ce qui limite cette utilisation. Cette dernière est donc bien plus occasionnelle que pour l'ensemble de la population qui, elle, est même parfois tellement « hyperconnectée » que, paradoxalement, et plongée dans ses écrans, elle en vient à oublier le monde qui l'entoure.

■ Pierre Butty

Source :

Digital Seniors 2020 : Utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) par les personnes de 65 ans et plus en Suisse. Étude III menée par le Centre de gérontologie de l'Université de Zurich.

Michel Bühler, le silence des médias

« Je perds un ami, mais la Suisse perd une conscience, elle qui en manque tant. » Merci à *24 heures* et au *Courrier* d'avoir repris cette affirmation de Nago Humbert lors de la cérémonie d'adieux à Michel Bühler. Merci d'avoir consacré à cet artiste trois pages illustrées dans l'édition du 9 novembre. Michel méritait bien que l'on mette en exergue ce que les Vaudois et tant d'autres lui doivent de reconnaissance et même d'affection. D'autres publications, comme *l'illustré* ont, elles aussi, participé à cet hommage.



Mais qui donc s'est posé la question suivante : pourquoi n'entendait-on jamais cet artiste sur les ondes de la TV ou de la radio romande? Il y a deux ans, très surpris, j'ai entendu deux versets d'une chanson de Bühler. Je lui ai immédiatement envoyé l'information. Et il m'a répondu que d'autres avaient également été très surpris. Lors de la sortie de son dernier disque, *Rouge*, il a eu droit à un petit passage sur nos ondes, une conversation très chaleureuse, puis deux versets d'une des dernières chansons. Ce fut tout.

Est-ce parce qu'il montrait du doigt les rares, mais encore trop nombreux salauds qui animent notre économie? Est-ce parce qu'il collaborait à *Gauchehebdo* ou au *Courrier* lequel présente l'actualité autrement? Pourtant il y a, dans son répertoire, tant de chansons pleines de poésie et de tendresse. Il y a tant de descriptions savoureuses des Vaudois, de leur vocabulaire, de leur bonhomie, de leurs mœurs. Si justes et si précises qu'elles n'ont rien à envier à son maître, Jean Villard-Gilles. Gilles avait été invité à présenter une nouvelle chanson toutes les semaines à la radio romande. Plus tard, quelques minutes de grande écoute lui avaient été proposées chaque semaine. Le contact de l'artiste et de son public était bien établi et nous pouvions nous régaler de ses réflexions et de son

humour. Or, on a traité Michel comme les TV et les radios françaises ont traité Jean Ferrat. Ce dernier a fait une chanson qui met ce fait en exergue : « Le fantôme de la télévision ». Michel a aussi mis en musique au moins deux fois cette réalité : dans une chanson, il parle des tribulations d'un chanteur romand et affirme : « j'ai l'impression qu'on me prend pour un con ». Il y a aussi celle où il regrette que l'on n'entende plus que des chansons d'origine anglo-saxonne : « ça m'gonfle. »

Rappelons-nous les fresques historiques que lui ont commandées les notables de Grandson pour marquer divers événements comme la réfection de leur magnifique église, son hommage au major Davel, sa Fête des vigneron de la Côte. Cet amoureux du Pays vaudois ne méritait-il pas d'être diffusé sur nos ondes romandes? Qui donc assume cette décision de l'avoir effacé du paysage audiovisuel? Pour quelle raison? Qui dirige nos manières de penser et de nous émouvoir? Myret Zaki écrit dans son dernier livre que les milliardaires de nos pays occidentaux sont les rédacteurs en chef du monde. Ont-ils vraiment une telle influence sur la programmation de la radio et de la TV romande? J'ai de la peine à y croire.

■ Pierre Aguet, Vevey

Chanson pour Michel

Il faisait des chansons
Comme on se tend la main
Il faisait des chansons
Donnant voix à chacun
Il croquait l'ouvrier
Héros de ses refrains
L'homme ainsi célébré
Chantonnait au turbin

Ensemble à la manif
Fiers ils levaient le poing
Quitte à prendre sur le pif
Les matraques des bourrins
En mission Palestine
Et toujours en chantant
Il dénonçait les crimes
Des odieux occupants

Il aimait son pays
Sans armée et sans fric
Celui des Sainte-Croix
Et des boîtes à musique
Alors jusqu'à Paris
Retentissent les chants
De ce peuple béni
Si habiles artisans

Dans l'esprit du grand Gilles
Il ouvrit un passage
Ne laissant guère tranquilles
Les planqués du pouvoir
Avec pour seules armes
Gueulantes et guitare
Capables oui Madame
De stopper net un char

Quand il faisait si froid
Incorrigible Hiver
Il fut mon Auvergnat
En m'ouvrant sa chaumière
Pour tout cela Michel
Tu t'y reconnaîtras
Bienvenue en ce Ciel
Où l'amour est la loi (bis)

■ *Pierre Dominique Scheder*
Épendes FR, Avent 2022

JEU CONCOURS

MOT CACHÉ

M	S	P	A	C	T	E	D	A	C	A	S	Q	U	E
E	I	O	V	O	E	T	C	E	V	A	L	U	E	M
S	M	R	C	U	R	H	D	E	V	A	L	U	E	U
U	E	A	E	R	E	E	J	O	P	E	L	L	E	L
R	R	P	I	T	T	O	I	E	N	E	R	V	U	P
E	V	C	E	R	N	R	T	I	T	D	I	S	E	E
E	H	R	U	R	I	I	M	U	I	E	I	A	E	R
E	H	E	V	B	D	E	O	E	U	A	E	N	H	L
E	D	C	A	E	D	R	E	X	S	O	N	G	E	E
O	R	V	R	E	N	D	E	S	O	R	M	A	I	S
M	E	C	H	A	N	T	O	V	E	S	E	B	E	A
R	C	C	G	O	M	M	E	L	A	T	S	V	R	G
A	A	E	R	L	M	E	U	U	I	D	R	E	A	E
B	U	F	I	E	D	O	U	X	X	A	E	O	U	C
R	A	F	L	E	B	O	R	R	L	O	B	E	S	X

Liste des mots :

Accrédité	Mesuré
Acheter	Nageur
Assommé	Odeur
Bâche	Ombre
Bail	Ondine
Baver	Osseux
Boule	Pacte
Casque	Pelle
Cave	Perdre
Court	Perle
Déminé	Plume
Désormais	Rafle
Dévalué	Rameur
Déversé	Remis
Doux	Riche
Évalué	Robe
Évadé	Route
Film	Sage
Fronde	Savoir
Haie	Songe
Intérim	Sorte
Intérêt	Théorie
Jetée	Valve
Larve	Venteux
Lobes	Versé
Mairie	Vieux
Marche	Voie
Méchant	

Indication pour le mot à trouver :

Cuve à lessive, en six lettres.

Envoyez le mot caché à : Mica Arsenijevic, Courrier de L'AVIVO, Ch. du Pré des Cailles 10, 1323 Romainmôtier.

Règle du jeu des mots cachés

Les mots de la liste sont écrits dans la grille de gauche à droite ou de droite à gauche, de haut en bas ou de bas en haut, ou encore en diagonale en descendant ou en remontant. Ils peuvent se croiser. Des petits mots de deux ou trois lettres qui ne sont pas dans la liste peuvent se glisser dans la grille. La solution se trouve parmi toutes les lettres non utilisées et dispersées dans la grille.

Cinq gagnants seront désignés par tirage au sort parmi toutes les bonnes réponses.

Réponse du N° 06/2022 : COMBATIF.

Les gagnants sont : Mmes Beausire Anne-Marie à Orbe, Echenard Janine à Bussigny, Roncalli Raymonde à Chavornay, Ruy Raymonde à Nyon et M. Jaques Patrick à Savigny.